

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Commission n° 7 – Finances

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture

Commission n° 2 – Ressources humaines et Administration Générale

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités

Commission n° 4 – Solidarités

Commission n° 5 – Éducation, Vie associative, Jeunesse et Sports

Commission n° 6 – Culture et Patrimoine

Direction Générale des Services
Direction des Finances

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL N° CD-2018/12/20- 7/01

OBJET : Budget Primitif pour l'exercice 2019 (Budget Principal).

CANTON(S) : SANS OBJET

RÉSUMÉ : Le projet de budget primitif 2019 soumis à l'Assemblée départementale s'équilibre en dépenses et en recettes (en mouvements réels et hors opérations équilibrées de gestion de dette qui s'élèvent à 350 M€) à 1 388 664 025 €, en augmentation de + 3,3% par rapport au BP 2018.

En dépenses de fonctionnement (1 107 213 102 €), les dépenses de gestion s'élèvent à 1 090 213 102 € et augmentent de + 1,5 % par rapport à celles du BP 2018. Les frais financiers sont ouverts pour 17 000 000 € (- 15 % par rapport à ceux du BP 2018). Enfin les prélèvements sur fiscalité pour alimenter des fonds de péréquation entre les Départements atteignent 30 300 000 €, en progression de + 1,3 % par rapport à ceux estimés au BP 2018.

En dépenses d'investissement (281 450 923 €), les dépenses d'équipement sont ouvertes pour 210 839 296 € (montant en progression de 18,4 % par rapport au BP 2018) et les dépenses financières (dette en capital et subventions en annuités) mobilisent 70 611 627 € de crédits (diminution de 1,9 % par rapport au BP 2018).

Les recettes qui équilibrent ces dépenses s'élèvent à 1 235 612 790 € en fonctionnement, en augmentation de 1,4 % par rapport à celles du BP 2018. Les recettes définitives d'investissement sont de 35 724 279 € (+ 3,6 % par rapport à celles du BP 2018) et l'emprunt d'équilibre s'élève à ce stade à 117 326 956 en augmentation de 28,1 % par rapport à l'emprunt qui figurait au BP 2018.

I - INTRODUCTION

Le budget primitif traduit de manière particulièrement significative la politique engagée par la majorité depuis 2015. Un chiffre traduit à lui seul cette ligne politique poursuivie avec constance, c'est celui des crédits de paiement ouverts au titre de la section d'investissement de l'exercice 2019. Ils s'élèveront à 210,8 millions d'euros, soit une progression de 18,4 % par rapport au budget primitif de 2018, puisqu'en 2018 leur montant atteignait 178 millions d'euros.

Ainsi, le Conseil département entend répondre aux besoins des habitants et des territoires. En effet, la Seine-et-Marne, comme l'a montré le Livre Blanc, connaît une dynamique démographique et un développement urbain très importants. Avec la construction de huit collèges, avec la réalisation d'infrastructures de transports routiers et l'accompagnement financier aux réseaux de transports ferroviaires, avec le renforcement de l'appui aux collectivités locales, le Département est au rendez-vous des exigences en termes de développement économique et urbain qu'il sait porter et soutenir.

Il sait le faire de surcroît sans avoir à augmenter la pression fiscale et en respectant les objectifs qu'il s'était fixé dans le domaine du recours à l'emprunt. C'est là la traduction d'une gestion responsable de ses charges de gestion courantes dans le respect d'un pacte financier qu'il n'a pas souhaité mais qu'il sait pouvoir respecter.

C'est par ailleurs une gageure lorsque l'on sait les contraintes financières nouvelles résultant soit de décisions de l'Etat, soit de la difficulté de ce même état de savoir assumer ses responsabilités quelles que soient les conséquences financières pour les collectivités locales. Les dépenses de RSA en 2018 et l'accueil des mineurs non accompagnés en sont deux exemples.

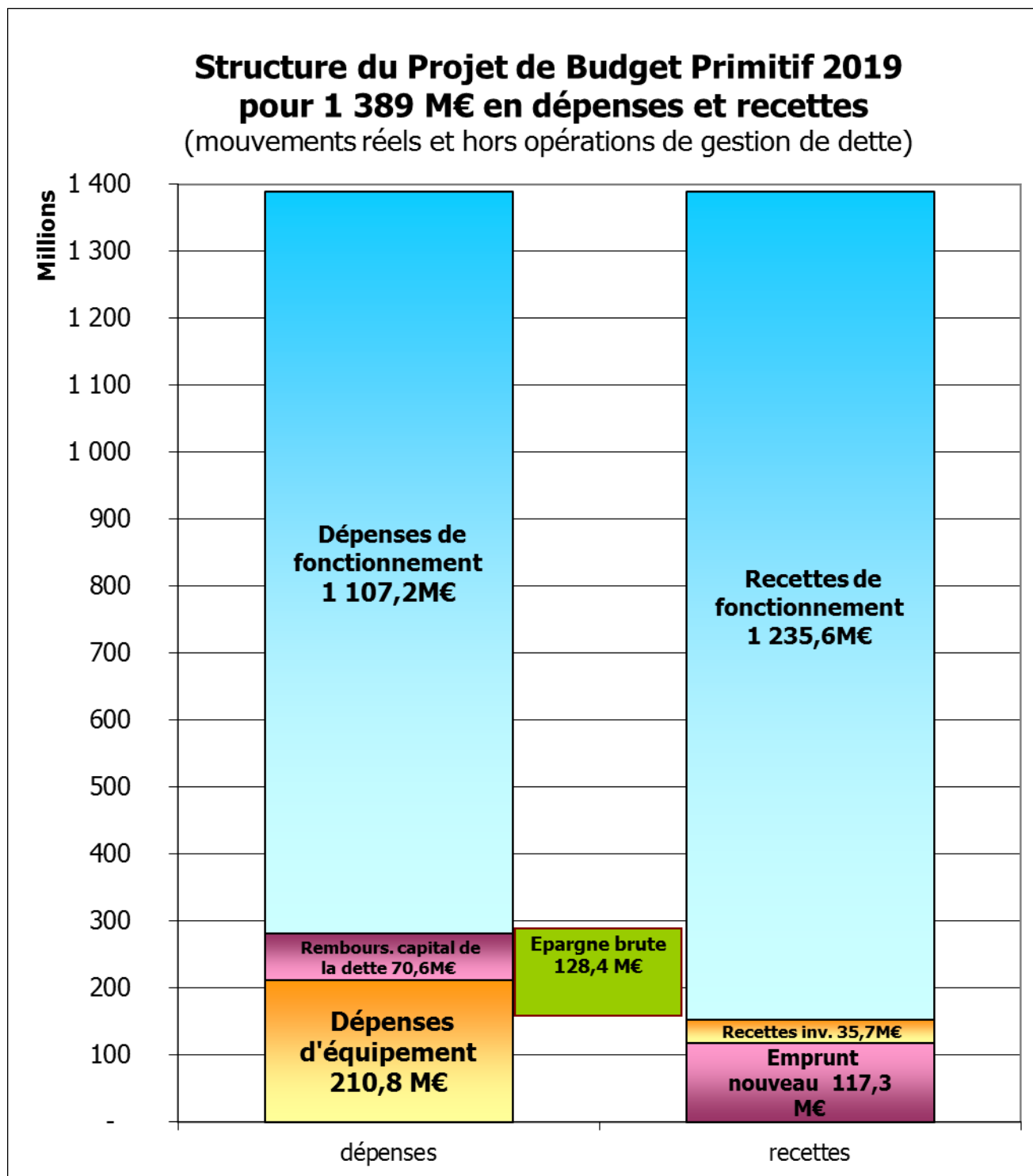
En prenant appui sur la présentation générale du budget qui figure dans le fascicule budgétaire (page 9), les équilibres du projet de BP 2019 se présentent ainsi en mouvements totaux :

(en M€)	Dépenses			Recettes		
	BP	BP	Variation	BP	BP	Variation
	2018	2019		2018	2019	
Fonctionnement						
Opérations réelles non financières	1 074,0	1 090,2	1,5%	1 217,9	1 235,4	1,4%
Opérations réelles financières	20,0	17,0	-15,0%	0,2	0,3	69,5%
Opérations d'ordre	142,2	129,1	-9,2%	18,1	0,7	-96,3%
Sous-total fonctionnement	1 236,2	1 236,3	0,0%	1 236,2	1 236,3	0,0%
Investissement						
Mouvements réels non financiers	178,1	210,8	18,4%	34,5	35,7	3,6%
Mouvements réels financiers	72,0	70,6	-1,9%	91,6	117,3	28,1%
Opérations de gestion de dette	350,0	350,0	0,0%	350,0	350,0	0,0%
Mouvements d'ordre	158,6	141,2	-11,0%	282,7	269,6	-4,6%
Sous-total investissement	758,8	772,6	1,8%	758,8	772,6	1,8%
Total général	1 995,0	2 008,9	0,7%	1 995,0	2 008,9	0,7%

Il en ressort que le budget primitif 2019 du Département s'équilibre en mouvements totaux à hauteur de **2 008,9 M€**, mais cette approche doit être corrigée pour appréhender la volumétrie réelle du budget 2019 :

- En soustrayant des crédits d'ordre en dépenses et en recettes qui s'élèvent à **270,3 M€**. Ce sont des crédits destinés à des écritures comptables qui ne correspondent à aucun mouvement de fonds et qui sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire global.
- En excluant des crédits réels mais qui s'équilibrent également en dépenses et en recettes d'investissement et qui sont destinés, à hauteur de **350 M€**, à permettre de comptabiliser les mouvements opérés en cours d'année sur les crédits long terme renouvelables détenus par le Département (remboursements et mobilisations) ainsi que les réaménagements de dettes (remboursement par anticipation par exemple avec refinancement d'un même montant).

Le projet de budget 2019 du Département s'équilibre en mouvements réels et hors mouvements liés à la gestion de la dette, à hauteur de près de 1,39 milliard d'euros de la façon suivante :



L'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **128,4 M€** dans le projet de budget primitif 2019.

Cette épargne brute est prioritairement consacrée au remboursement de la dette en capital et au paiement de subventions en annuités qui sont assimilables à des engagements financiers (**70,6 M€** au BP 2019). Le BP 2019 présente ainsi une épargne nette de **57,8 M€** qui est consacrée à l'autofinancement des dépenses d'équipement contre **22 M€** au BP 2018. Ce montant d'épargne nette ainsi que les recettes définitives d'investissement qui sont ouvertes pour **35,7 M€** au projet de BP 2019 permettent de financer sur ressources définitives **93,5 M€** des **210,8 M€** de dépenses d'équipement 2019. Le solde, soit **117,3 M€** est financé par recours à l'emprunt. La structure de financement des dépenses d'équipement s'établit à **45 %** sur ressources définitives et **55 %** par emprunt (contre respectivement 49 % et 51 % au BP 2018).

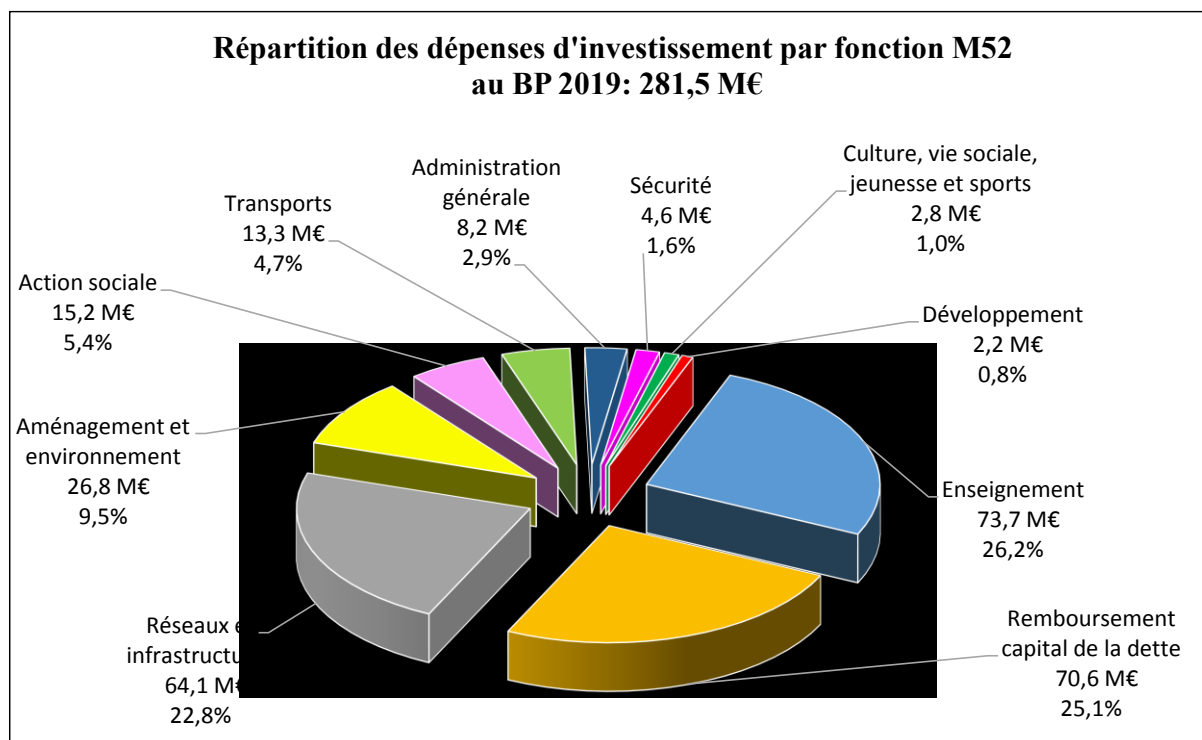
Il est proposé d'entrer plus en détail dans ce budget 2019 en examinant successivement :

- les dépenses par politiques sectorielles d'abord en investissement (autorisations de programme et crédits de paiement) puis en fonctionnement (autorisation d'engagement et crédits de paiement).
- les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement avec l'emprunt,
- enfin, l'équilibre global et le niveau de vote.

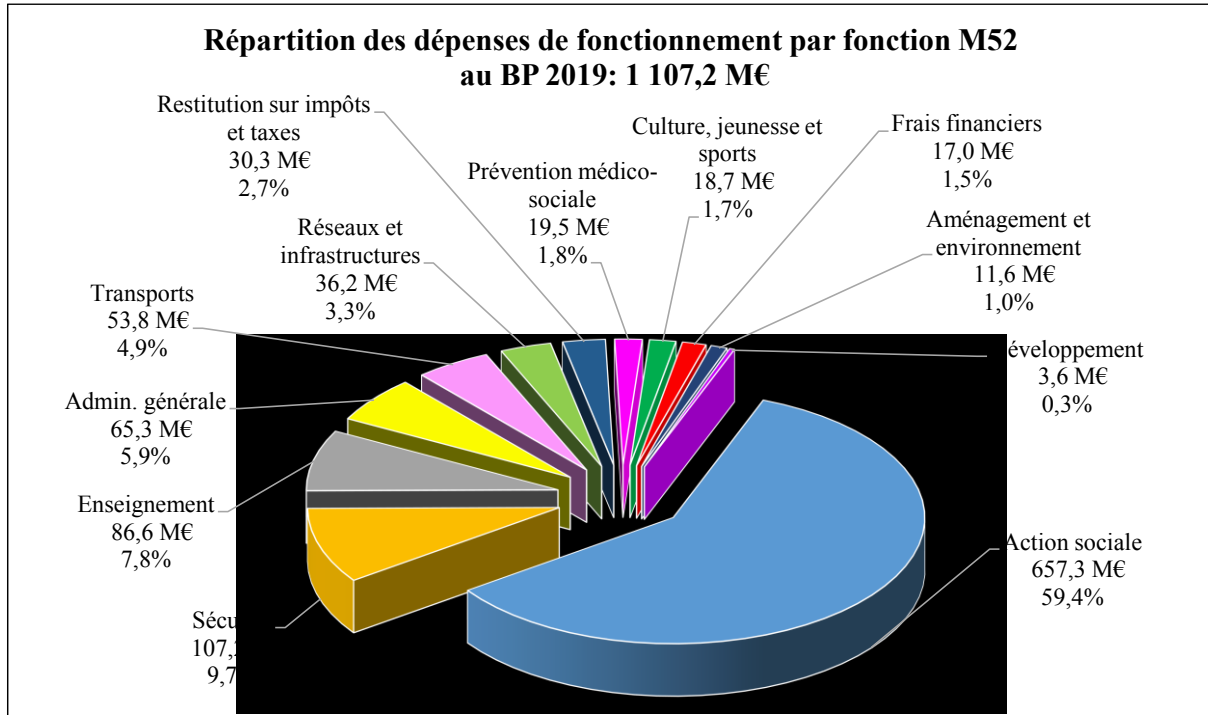
II - DEPENSES PAR POLITIQUES SECTORIELLES

Le détail des interventions de chaque secteur figure dans les différents rapports budgétaires sectoriel qui sont soumis par ailleurs à l'Assemblée départementale. Les chiffres qui suivent font l'objet de comparaisons entre les propositions 2019 et le Budget Primitif 2018. La présentation des secteurs est la suivante :

- Les ouvertures d'AP 2019 par politiques sectorielles,
- Les crédits de paiement d'investissement 2019 également par politiques sectorielles,
- Les ouvertures d'AE 2019,
- Les crédits de paiement de fonctionnement 2019.



Le niveau des CP pour les seules dépenses d'équipement qui est de 210,8 M€ au BP 2019, concerne prioritairement (75% du total) le secteur des collèges avec 73,7 M€, puis les réseaux et les infrastructures (routes et eau assainissement) pour 64,1 M€, l'aménagement et l'environnement (26,8 M€) et l'action sociale (15,2 M€).



Les dépenses de fonctionnement (1 107,2 M€) sont en progression de + 1,2 % par rapport à celles du BP 2018.

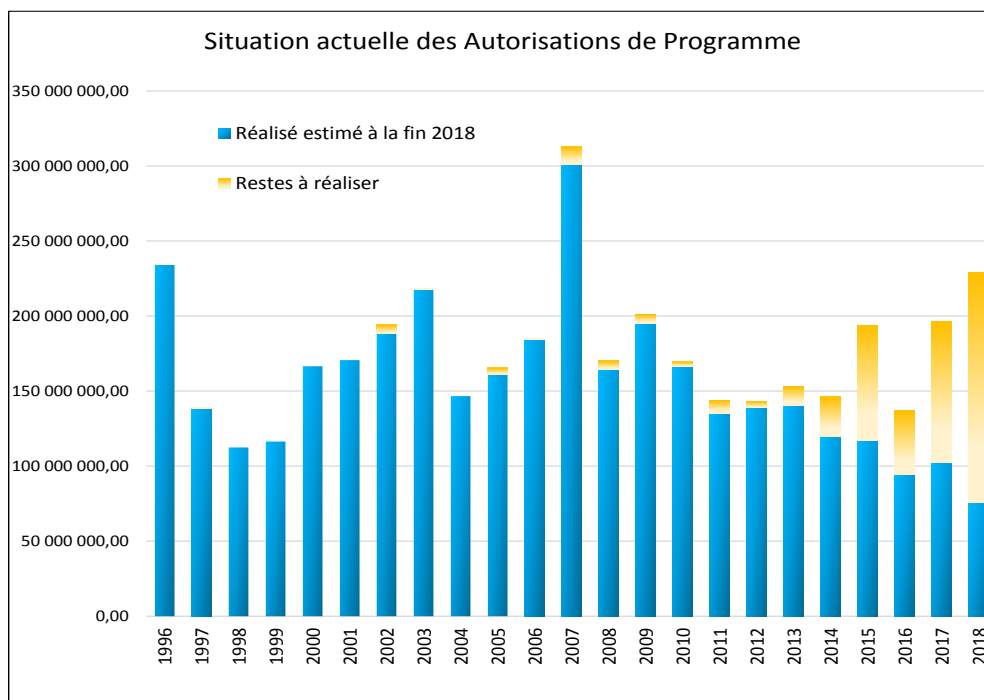
La présentation du budget par les fonctions de la nomenclature comptable M52 permet de mieux mesurer le poids de chacune des 10 fonctions codifiées puisque les dépenses de personnel sont réparties sur chaque fonction. Elle permet également une comparaison avec les budgets des autres départements qui utilisent obligatoirement cette même répartition fonctionnelle de leurs dépenses.

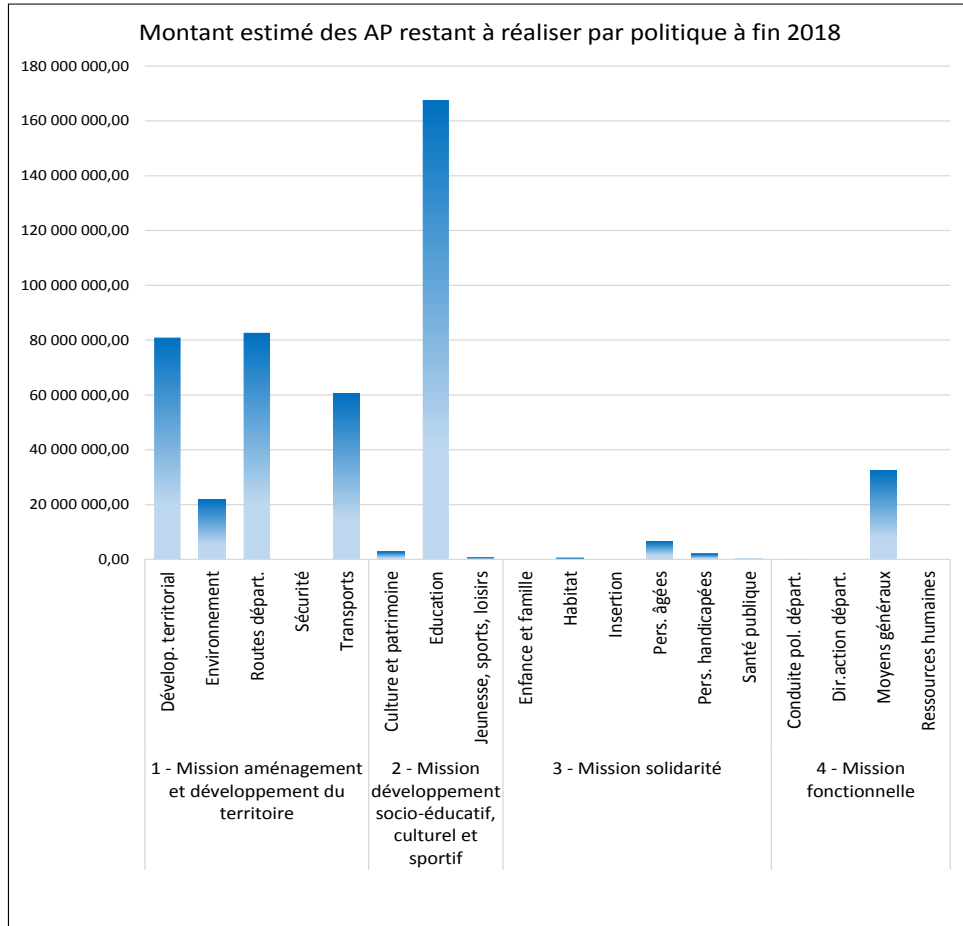
On mesure mieux ainsi le poids de l'action sociale qui représentent près de 60% des dépenses de fonctionnement, le deuxième poste étant celui de la sécurité avec près de 10% des dépenses de fonctionnement, enfin en 3^{ème} rang on trouve la fonction enseignement avec 7,8% des crédits de fonctionnement.

II - 1. INVESTISSEMENT- Les autorisations de programme

Le niveau proposé pour les nouvelles autorisations de programme 2019 est de **210,2 M€**. Ce niveau est supérieur au montant des AP 2018 qui était de **185,2 M€**.

A fin 2018, le volume des AP qui reste à couvrir par des CP s'élève à **460 M€**. Si on projette la situation à fin 2019 en prenant en compte tant les AP 2019 que les CP 2019, alors le stock d'AP restant à couvrir par des CP serait de **459,3 M€**. Sur la base du niveau de CP ouverts au BP 2019 (**210,8 M€**) il faudrait **2,2** années au Département pour épuiser ce stock d'AP.





Les autorisations de programme 2019 relatives aux dépenses d'équipement s'élèvent à **210 233 292 €** (hors dette et subventions en annuités) et se répartissent de la manière suivante :

Politique	Création d'AP	% /	Création d'AP	% /
	BP 2018	Total	BP 2019	Total
Développement territorial	29 803 890	16,09%	28 225 509	13,43%
Protection de l'environnement	8 849 500	4,78%	8 900 833	4,23%
Routes départementales	39 750 000	21,47%	61 340 000	29,18%
Sécurité	3 600 000	1,94%	4 600 000	2,19%
Transports	1 200 000	0,65%	2 527 000	1,20%
1 - Mission aménagement et développement du territoire	83 203 390	44,93%	105 593 342	50,23%
Culture et patrimoine	2 241 000	1,21%	1 829 000	0,87%
Education formation	83 115 980	44,88%	78 416 950	37,30%
Jeunesse, sports et loisirs	300 000	0,16%	2 835 000	1,35%
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	85 656 980	46,26%	83 080 950	39,52%
Habitat	974 000	0,53%	249 000	0,12%
Personnes âgées	5 512 000	2,98%	4 657 500	2,22%
Personnes handicapées	450 000	0,24%	996 000	0,47%
Santé	0		300 000	0,14%
3 - Mission solidarité	6 936 000	3,75%	6 202 500	2,95%
Conduite des politiques départementales	379 000	0,20%	329 000	0,16%
Moyens généraux	8 890 604	4,80%	14 912 500	7,09%
Ressources humaines	115 000	0,06%	115 000	0,05%
4 - Mission fonctionnelle	9 384 604	5,07%	15 356 500	7,30%
Total général	185 180 974	100,00%	210 233 292	100,00%

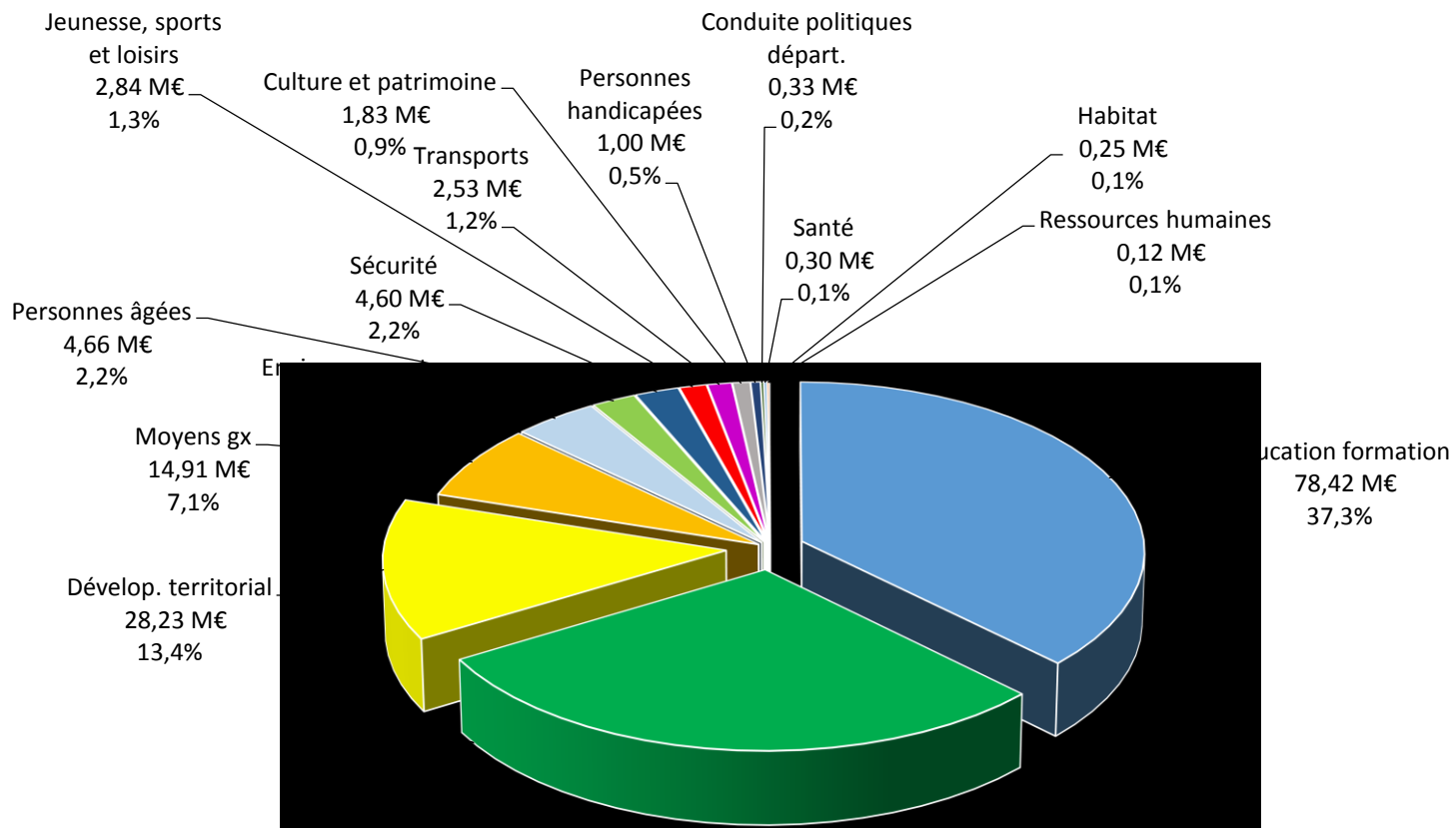
Les politiques de l'Education et des Routes représentent respectivement 37,3 % et 29,2 % des ouvertures nouvelles d'autorisations de programme en 2019.

Par nature, le volume des AP nouvelles proposé au vote au sein de chaque politique lors du budget primitif est très variable d'une année sur l'autre puisqu'il dépend de la nature des projets à engager sur l'année à venir et dont l'exécution pourra s'étaler sur plusieurs exercices.

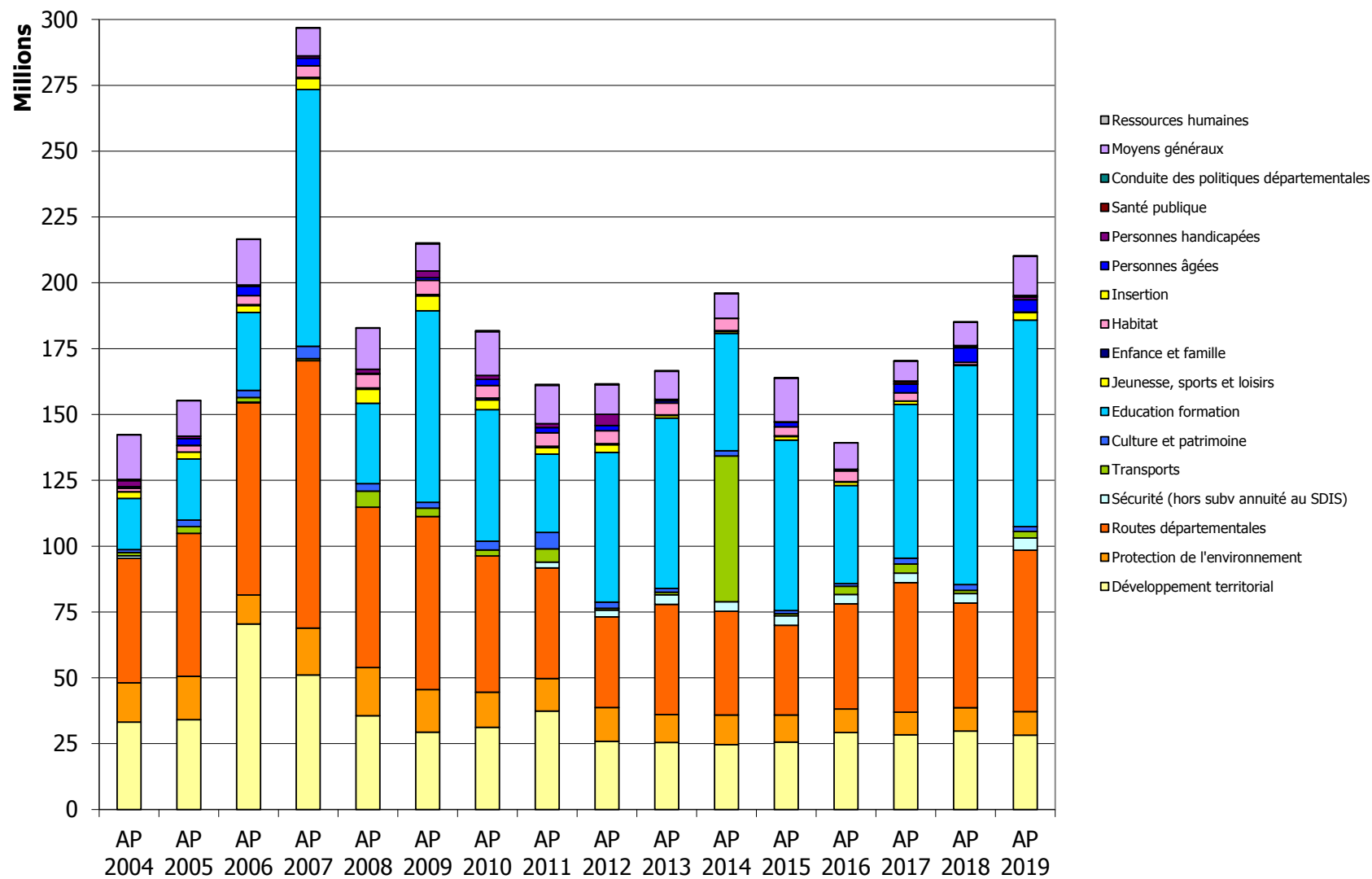
La variation d'AP entre 2018 et 2019 s'explique essentiellement par les AP du secteur « Routes » compte tenu du nombre et de l'importance des opérations nouvelles (+ 21,6 M€ entre 2018 et 2019).

Les trois secteurs, des routes, du développement territorial et de l'éducation représentent 80 % des investissements qui seront lancés en 2019.

Répartition des Autorisations de Programme proposées au BP 2019 : 210,23 M€



Evolution des montants d'AP votés au BP depuis 2004



1 - Mission aménagement et développement du territoire : 105 593 342 €

Globalement les ouvertures d'AP progressent de + 26,9 % soit + 22,4 M€ entre le BP 2018 et le BP 2019. Cette forte hausse concerne les routes.

➤ Développement territorial : 28 225 509 €

Le domaine « **Développement local** » présente la plus importante ouverture d'AP de la politique (**23 715 509 €**) dont l'essentiel concerne les Contrats Intercommunaux de Développement (CID) avec une ouverture d'AP de **13 272 509 €**, répartie entre une opération de **10 000 000 €** qui permettra l'affectation de nouveaux dossiers dans le courant de l'année 2019 et cinq autres opérations individualisant les soldes des contrats votés en 2017 pour le dernier tiers de leur enveloppe (Sénart, CC Portes Briardes entre Villes et Forêts, CC Brie Nangissienne, CA Pays de Fontainebleau, CC Plaines et Monts de France).

Le second dispositif « Fonds d'Equipeement Rural » (FER) dispose d'une AP de **4 000 000 €**. Toujours au sein du domaine du développement local, il faut citer plusieurs nouvelles enveloppes : **1 500 000 €** pour la subvention à Seine-et-Marne Numérique, **1 200 000 €** pour le fonds d'aménagement, **3 500 000 €** pour les contrats ruraux, **143 000 €** pour le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et **100 000 €** pour le Fonds E.CO.LE.

Sur le domaine « **Aménagements routiers et liaisons douces** » il est proposé l'ouverture d'une enveloppe d'AP pour financer des aménagements de pistes cyclables (**500 000 €**), tandis que sur le domaine « **Agriculture** » une enveloppe de **2 310 000 €** est créée pour poursuivre principalement les projets de plateforme de regroupement, de transformation et de conditionnement des produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement des cantines des collèges et de la restauration collective (**1 800 000 €**).

Le dernier domaine celui de la **promotion du territoire** donne lieu à l'ouverture d'une AP de **1 700 000 €** pour la mise en place du Fonds de développement touristique. Ce fonds doit contribuer à l'amélioration de **l'attractivité du territoire départemental** et le développement touristique par le soutien aux projets publics dans le cadre de la loi Notre.

➤ Protection de l'environnement : 8 900 833 €

Sur cette politique, le domaine de « **l'eau** » représente une AP 2019 d'un volume de **7 553 000 €**. La poursuite de la mise en œuvre des actions prioritaires définies par le Schéma départemental d'**assainissement des eaux usées** nécessite, en 2019, une enveloppe de **4 100 000 €** complétée de **18 000 €** pour l'acquisition de matériel du SATESE. Par ailleurs, les subventions aux communes au titre de **l'eau potable**, dans le cadre du Schéma départemental d'alimentation en eau potable, représentent **2 800 000 €** complétés de **80 000 €** pour l'acquisition de matériel pour le désherbage thermique ou mécanique. En matière de **cours d'eau**, deux opérations sont présentées en 2019 : **220 000 €** pour des aides principalement aux syndicats de rivières pour l'aménagement des rivières du département, et **20 000 €** pour les travaux de renaturation (notamment travaux sur les berges ou plantation d'arbres).

Enfin, il faut mentionner l'ouverture d'une AP de **305 000 €** pour financer les achats de matériels techniques du **Laboratoire départemental d'analyses** (matériels nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air intérieur, notamment dans les collèges, et appareils d'analyse des métaux dans les eaux résiduaires). Elle est complétée d'une nouvelle AP de **10 000 €** dans le cadre de notre partenariat avec ELIZ dans la lutte anti-vectorielle contre le moustique « Tigre ».

Le domaine de « **l'environnement** » représente **1 347 833 €** d'ouverture d'AP 2019. L'essentiel de cette enveloppe concerne le secteur des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** réparti d'une part en une enveloppe de subventions de **470 000 €** destinée aux parcours de randonnées (**200 000 €**), à l'acquisition ou l'aménagement de sites par les communes ou leurs intercommunalités (**100 000 €**) et à l'aménagement de forêts domaniales (**170 000 €**) et d'autre part, une enveloppe de

462 000 € dont **100 000 €** pour l'acquisition de parcelles, **307 000 €** pour la réalisation d'études et de travaux d'aménagement et **55 000 €** pour le renouvellement de matériels techniques, destinés à l'entretien de ces sites.

Les mesures en faveur des projets d'aménagements fonciers font l'objet d'une nouvelle AP de **237 500 €**, qui financeront principalement des études en vue d'échanges amiables sur diverses communes, le soutien aux échanges d'immeubles ruraux entre propriétaires et l'étude d'aménagement foncier de Mitry-Mory, lié au développement du « CDG Express ».

Enfin, trois nouvelles opérations sont créées en faveur de l'environnement et du développement durable. La première financera des études complémentaires à la révision du plan de prévention du bruit et la seconde opération est dédiée à la mise en place d'un outil technique et/ou financier en faveur des collectivités, lié à la sécurité et la valorisation des déchets inertes dans leurs projets d'aménagement (**50 000 €** chacune). Une dernière enveloppe financera notre participation au Contrat d'Intérêt National de la Communauté d'Agglomération de Melun-Val-de-Seine et plus particulièrement dans l'objectif de l'obtention du Label « Grand Site de France » (**78 333 €**).

➤ **Routes départementales : 61 340 000 €**

Sur le domaine « **aménagement du réseau routier** » une AP 2019 de **57 740 000 €** est ouverte sur laquelle **36 300 000 €** seront consacrés au financement des opérations de **conservation et d'adaptation du réseau départemental**. Les opérations récurrentes de sécurité à mener sur le réseau sont dotées d'un montant de **4 000 000 €**, les études de **400 000 €** et les plantations de **90 000 €**.

En parallèle de ces ouvertures de crédits, il faut mentionner sur l'action en faveur du développement économique et local d'une ouverture d'AP nouvelle de **16 450 000 €**. Les opérations les plus significatives concernent le projet de doublement de la pénétrante ouest de Jossigny RD345 pour **13 300 000 €** et la participation du Département au doublement du boulevard circulaire sud-ouest de Marne-la-Vallée (**2 450 000 €**). Sur des montants moindres deux autres opérations d'études sont créées : l'une pour la desserte du Parc Napoléon sur la RD411 à Marolles-sur-Seine (**200 000 €**) et l'autre sur la RD86 en déviation de Courtry (**500 000 €**).

Toujours sur le même domaine, on notera l'ouverture d'une AP de **500 000 €** prévue pour financer les dernières acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de plusieurs opérations.

L'AP 2019 à ouvrir sur le domaine « **entretien et exploitation du réseau routier** » s'élève à **3 600 000 €**. Il s'agit principalement de dépenses d'acquisitions de véhicules et de matériels nécessaires à la Direction des Routes, à hauteur de **2 100 000 €**, de crédits de travaux de **signalisation routière (1 000 000 €)** et des travaux **d'aménagement extérieurs des Agences Routières Territoriales (500 000 €)**.

➤ **Sécurité : 4 600 000 €**

L'intégralité de ce montant est destinée à l'octroi d'une subvention d'équipement au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

➤ **Transports : 2 527 000 €**

L'essentiel de l'inscription nouvelle est alloué aux infrastructures de transport (**1 605 000 €**) pour financer nos participations aux études sur les TSCP entre le Val d'Europe et Esbly d'une part (**1 305 000 €**) et Lagny d'autre part (**200 000 €**). Une troisième AP de **100 000 €** est présenté pour la liaison entre Chelles et Nogent.

Au titre du plan de déplacement urbain une AP de **500 000 €** est inscrite pour financer l'aménagement de stations multimodales de covoiturage tandis que notre participation aux travaux sur le pôle gare de Chessy nécessite une enveloppe de **350 000 €**. Les crédits restants sont proposés pour des études de sécurisation des points d'arrêt (**72 000 €**).

2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif: 83 080 950 €

➤ Culture et patrimoine : 1 829 000 €

Sur le domaine « **patrimoine** » les AP 2019 représentent un volume de **1 705 000 €** consacré principalement au château de Blandy avec les études en vue de la réhabilitation de la ferme (**500 000 €**) et le plan de développement et de valorisation du château (**325 000 €**). Sur ce domaine figurent également les aides à l'entretien et la restauration du patrimoine public (**755 000 €**) et du patrimoine privé (**45 000 €**). S'ajoutent à ces enveloppes, les aides aux communes pour des travaux de conservation, restauration, protection et mise en valeur des objets mobiliers dont elles sont propriétaires (**60 000 €**) et la reconduction de la dotation pour la fondation du patrimoine (**20 000 €**).

Les ouvertures d'AP proposées sur le domaine de la « **lecture publique** » pour un montant de **66 000 €** seront déclinées en enveloppes de subventions d'équipement informatiques (**25 000 €**), d'équipement mobilier (**20 000 €**) ainsi qu'en crédits pour l'acquisition d'équipements destinés à la médiathèque départementale (**21 000 €**).

Le domaine « **archives** » est doté de **38 000 €** au titre des acquisitions de documents originaux afin de compléter les collections des Archives départementales (**32 000 €**) et, au subventionnement de la numérisation, la reliure et la restauration de documents d'archives communales (**6 000 €**).

Dans le domaine des « **musées** », une enveloppe de **20 000 €** est ouverte pour l'acquisition d'œuvres d'art afin d'accroître les collections départementales.

➤ Education et formation : 78 416 950 €

Le domaine « **bâtiments des collèges** » regroupe près de **95 %** des créations d'AP en 2019. L'enveloppe globale de ce domaine (**74 231 950 €**) se décline en **constructions, extensions et réhabilitations** (**47 250 000 €**), en **travaux de gros entretien et de réparations** (**26 978 450 €**) et en crédits destinés au règlement de frais **d'actes d'acquisition de terrains** d'assiette de collèges ou de transferts gratuits de terrains (**3 500 €**). Sur le programme de **constructions, extensions et réhabilitations**, 4 nouveaux sont inscrits : la construction d'un collège à Saint-Fargeau-Ponthierry (**20 000 000 €**), la reconstruction de celui de la Mare aux champs à Vaux-le-Pénil (**18 500 000 €**) et les extensions des collèges François Villon à Saint-Fargeau-Ponthierry (**5 500 000 €**) et Anne Franck à Bussy-Saint-Georges (**3 000 000 €**). Ces crédits sont complétés d'une enveloppe récurrente de crédits d'études (**250 000 €**).

Sur les dépenses d'entretien et de grosses réparations (**26 978 450 €**), l'essentiel des autres travaux concerne le gros entretien dans les collèges (**14 150 000 €**), les travaux visant à rendre accessible les collèges aux personnes à mobilité réduite (**2 500 000 €**) et ou à la sécurité et sécurisation (**3 020 000 €**). A ces enveloppes s'ajoutent les acquisitions de bâtiments démontables (**1 800 000 €** notamment aux collèges de la Plaine des glacis à La Ferté s/Jouarre, le bois de l'enclume à Trilport, secteurs qui connaissent une évolution démographique rapide et de solder l'installation des bâtiments démontables aux collèges Paul Eluard à Monterau-Fault-Yonne, Robert Doisneau à Dammarie-Les-Lys.) ainsi que la réalisation d'attentes couvertes pour les demi-pensions des collèges (**1 700 000 €**) ou encore les travaux de confortation du collège Claude Monet à Bussy-Saint-Georges (**1 000 000 €**).

En 2019 sont également prévues des enveloppes récurrentes : une enveloppe de **1 040 300 €** est destinée aux travaux de mise en conformité des demi-pensions, tandis que celle finançant des études et des travaux liés à des sinistres ou des inondations est dotée de **708 150 €**. Il faut terminer avec deux enveloppes récurrentes pour les études diverses d'une part (**500 000 €**) et les travaux relatifs à l'amélioration énergétique des bâtiments d'autre part (**560 000 €**).

Sur le domaine de la « **vie des collèges** », une AP globale de **4 185 000 €** est proposée dont une enveloppe de et **1 610 000 €** pour l'acquisition des équipements et matériel TICE ainsi que les travaux liés. En matière de **restauration scolaire**, outre la poursuite des opérations d'acquisition de gros matériels de cuisine (**1 060 000 €**) et l'aide financière pour l'informatisation des demi-pensions (**125 000 €**), des aides sont prévues pour le mobilier (**90 000 €**). Cet effort est complété par l'enveloppe pour le premier équipement et le renouvellement en **matériel et mobilier des collèges** (**1 200 000 €**), ou encore celle dédiée aux subventions d'investissement à verser aux collèges privés (**100 000 €**).

➤ **Jeunesse, sports et loisirs : 2 835 000 €**

Une AP 2019 relative aux **équipements sportifs** d'accompagnement des collèges (**835 000 €**) permettra d'accompagner Vaires-sur-Marne pour la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique, le SMIVOS de Rozay-en-Brie pour la construction d'un gymnase en accompagnement du collège "des Remparts" et le SI du C.E.S. de Faremoutiers, réalisation d'un mur d'escalade artificiel au gymnase en accompagnement du collège "Louise Michel". Cette enveloppe récurrente est complétée par une enveloppe exceptionnelle de **2 000 000 €** destinée à soutenir les collectivités ou les associations dans leurs projets de réalisation d'équipements ou d'événements autour des jeux olympiques et paralympiques de 2024.

3 - Mission solidarité : 6 202 500 €

➤ **Habitat : 249 000 €**

Une autorisation de programme est ouverte pour **le développement et l'amélioration de l'offre du parc social** et finançant le nouveau dispositif d'aides aux personnes âgées ou handicapées pour l'amélioration de leur habitat pour **100 000 €**. Parallèlement à cette inscription, une enveloppe est prévue pour les actions des structures de droit privé pour un montant de **20 000 €** afin d'accompagner des projets de réhabilitation et d'amélioration de l'habitat, en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), sous la forme d'aides aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs. Une enveloppe de **30 000 €** est dédiée aux projets des communes et les structures intercommunales. Enfin, une AP de **99 000 €** est ouverte pour aider les communes ou les structures intercommunales en matière de création ou de réhabilitation d'aires d'accueil des gens du voyage.

➤ **Personnes âgées : 4 657 500 €**

Quatre nouveaux projets sont déjà identifiés : la reconstruction d'un établissement public de gérontologie à Tournan-en-Brie (**2 355 000 €**), les restructurations de deux établissements l'un Emerainville (**292 500 €**) et l'autre à la Ferté-Gaucher (**1 260 000 €**) et un projet de rénovation à Bray-sur-Seine (**750 000 €**).

➤ **Personnes handicapées : 996 000 €**

Une première enveloppe est dédiée à la création, à Provins, d'un foyer de vie de 45 places pour un montant global de **885 000 €**. L'extension de 4 places du Foyer d'Accueil Médicalisé à Combs-la-Ville nécessite une AP de **51 000 €** pour financer les travaux et le mobilier. L'ouverture prévue en septembre 2019 du foyer d'accueil médicalisé à Coulommiers justifie la création d'une dernière opération dédiée à l'acquisition du mobilier pour **60 000 €**.

Santé: 300 000 €

Cette nouvelle enveloppe marque notre soutien au projet de création d'une maison de santé à Vaux-le-Pénil.

4 - Mission fonctionnelle 15 356 500 €

➤ **Conduite des politiques départementales: 329 000 €**

Cette AP est ouverte au titre de l'action du développement des usages et services numériques. Il s'agit de financer notamment les alertes infos routes, la création et l'intégration d'une nouvelle charte graphique, la refonte des sites des petites communes et certaines évolutions (cantinéo, cap démat...).

➤ **Moyens généraux : 14 912 500 €**

Les ouvertures d'AP du domaine « **bâtiments départementaux** » mobilisent **11 000 000 €** en 2019. L'essentiel concerne les bâtiments sociaux, une enveloppe globale de **5 468 600 €** est ouverte pour financer notamment les travaux d'aménagement de bâtiments accueillant les mineurs non accompagnés (**4 000 000 €**), la vidéo-surveillance aux abords des MDS (**250 000 €**) ou encore les études de mise en conformité de la cuisine du foyer de Luzancy (**250 000 €**).

Les nouvelles AP de travaux de construction, d'entretien et de grosses réparations dans l'ensemble des bâtiments départementaux s'élèvent à **3 338 500 €**, notamment pour l'extension du service courrier et de l'accueil téléphonique (**1 000 000 €**), les travaux d'aménagement de la Tour Galliéni suite à la réorganisation des services (**350 000 €**) ou encore les travaux liés à la vulnérabilité des bâtiments départementaux aux inondations (**400 000 €**).

Par ailleurs une enveloppe de **1 947 600 €** est proposée pour les bâtiments affectés à la voirie et notamment pour la reconstruction des hangars et d'extension du centre d'exploitation de La Ferté s/Jouarre. Une dernière AP est allouée aux travaux dans les bâtiments culturels pour **245 300 €**.

Les AP nouvelles du domaine « **Système d'information** » (**2 290 500 €**) sont notamment prévues pour les infrastructures (**1 339 500 €** serveurs, réseaux télécom ; et projets techniques lités par le schéma directeur), et pour les acquisitions de matériels et logiciels utilisateurs (**951 000 €**).

Le domaine « **Logistique** » (**1 260 000 €**) se répartit entre les acquisitions de véhicules pour **750 000 €** (pour le renouvellement de la flotte et l'installation de bornes électriques) et les achats de matériel et mobilier pour **510 000 €** (dont **200 000 €** pour meubler les logements des mineurs non accompagnés).

En vue de l'acquisition de locaux dans le bâtiment de la porte de Paris à Melun, une AP de **300 000 €** est créée sur le domaine de la « **gestion du patrimoine immobilier** ».

Le dernier domaine de cette politique concerne les « **Etudes et prévention des risques** » au sein duquel la ligne assurances et sinistres est provisionnée à hauteur de **62 000 €** afin de faire face aux éventuelles dépenses de travaux et de renouvellement de matériels suite à dégradation.

➤ **Ressources humaines : 115 000 €**

Cette dotation est destinée aux **actions de santé au travail** avec un montant total de **110 000 €** pour les **aménagements de postes** (achats de fauteuils ergonomiques, de matériels informatiques spécifiques...) et de matériel médical pour l'activité de la médecine préventive du Département (**5 000 €**).

II - 2. INVESTISSEMENT- crédits de paiement

Les crédits de paiement 2019 des dépenses d'équipement s'élèvent à **210 839 296 €** (hors dette en capital et autres opérations financières).

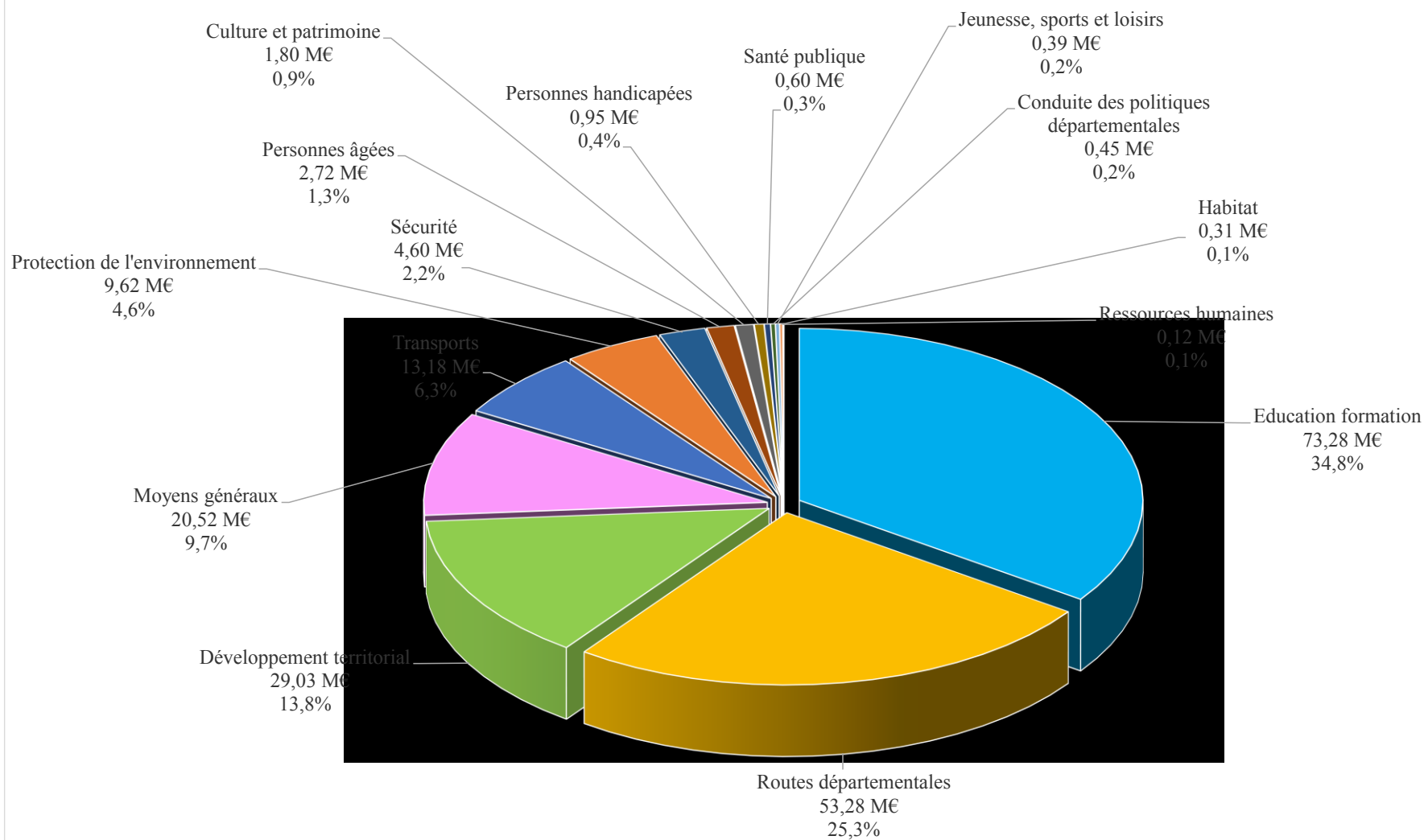
Politique	BP 2018	% / total	BP 2019	% / total	% évol
Développement territorial	29 171 658	16,4%	29 029 434	13,8%	-0,5%
Protection de l'environnement	8 365 602	4,7%	9 621 180	4,6%	15,0%
Routes départementales	47 563 411	26,7%	53 268 649	25,3%	12,0%
Sécurité	3 600 327	2,0%	4 600 000	2,2%	27,8%
Transports	7 742 421	4,3%	13 194 554	6,3%	70,4%
1 - Mission aménagement et développement du territoire	96 443 420	54,1%	109 713 816	52,0%	13,8%
Culture et patrimoine	2 606 715	1,5%	1 797 793	0,9%	-31,0%
Education formation	62 525 031	35,1%	73 275 262	34,8%	17,2%
Jeunesse, sports et loisirs	495 451	0,3%	389 989	0,2%	-21,3%
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	65 627 198	36,8%	75 463 045	35,8%	15,0%
Habitat	1 031 022	0,6%	307 580	0,1%	-70,2%
Personnes âgées	1 543 500	0,9%	2 723 750	1,3%	76,5%
Personnes handicapées	241 500	0,1%	948 000	0,4%	292,5%
Santé publique	350 000	0,2%	600 000	0,3%	71,4%
3 - Mission solidarité	3 166 022	1,8%	4 579 330	2,2%	44,6%
Conduite des politiques départementales	379 000	0,2%	445 534	0,2%	17,6%
Moyens généraux	12 391 396	7,0%	20 522 572	9,7%	65,6%
Ressources humaines	115 000	0,1%	115 000	0,1%	0,0%
4 - Mission fonctionnelle	12 885 396	7,2%	21 083 106	10,0%	63,6%
Total Dépenses d'équipement	178 122 035	100%	210 839 296	100%	18,4%
Amortissements de la dette et autres engagements financiers	72 015 148		70 611 627		-1,9%
Opérations financières équilibrées	350 000 000		350 000 000		0,0%
Total Dépenses d'équipement	600 137 183		631 450 923		5,2%

Au projet de BP 2019, les dépenses d'équipement sont en augmentation de **18,4 %** par rapport à celles du BP 2018.

Au sein des dépenses d'équipement, celles relatives à la politique « Education-Formation » demeurent les plus importantes en crédits de paiement 2019. La politique des routes, qui présente également une hausse de ses crédits de paiement est le deuxième secteur d'intervention suivi du développement territorial.

Le graphique sur l'évolution des dépenses d'équipement met bien en exergue qu'il a été mis fin depuis 2016 à la baisse continue de ces dépenses.

Répartition des dépenses d'équipement au BP 2019: 210,8 M€



✓ **Les dépenses d'équipement : 210 839 296 €.**

1 - Mission aménagement et développement du territoire : 109 713 816 €

➤ **Développement territorial : 29 029 434 €**

Le domaine « **Développement local** » présente une ouverture de crédits de paiement sur 2019 de **24 641 609 €**. Rattachés à ce domaine, et déclinant la politique contractuelle du Département, le Contrat Intercommunal de Développement et le **Fonds d'Équipement Rural** sont dotés d'un montant total de **10 298 920 €** de CP 2019 : **3 927 432 €** au titre du FER et **6 371 488 €** répartis sur une quinzaine de CID dont notamment pour des CA de Paris Val de Marne (**1 571 659 €**), de Marne et Gondoire (**800 203 €**), de Melun Val-de-Seine (**400 000 €**).

Les crédits de paiement des enveloppes de **contrats ruraux** ouvertes depuis 2010 représentent **2 012 282 €**, tandis que les **contrats CONT.A.C.T** mobilisent **491 817 €**, montant réparti sur cinq contrats dont ceux en faveur des communes de Moussy-le-neuf (**166 290 €**) ou de Boissy-le-Châtel (**157 159 €**). Le **contrat régional** de Faremoutiers dispose de crédits de paiement en 2019 pour un montant global de **111 000 €**. Toujours sur les **contrats communaux**, une enveloppe de **50 000 €** en crédits de paiement est ouverte pour financer le fonds d'urgence en faveur des communes rurales et une autre de **400 000 €** sera allouée au dispositif Seine-et-Marne Entr'aide.

En matière de **contrats intercommunaux**, les crédits de paiement relatifs aux C3D concerneront pour **1 250 234 €** dont ceux alloués aux intercommunalités suivantes : le Pays Créçois (**572 072 €**), la communauté de communes de la Bassée Montois (**401 111 €**), le Pays Provinois (**250 000 €**) et le Pays de Meaux (**27 051 €**). Six collectivités, au titre d'un contrat **CLAIR**, se répartissent une enveloppe de **1 818 234 €** notamment les communautés de communes des Vallées et Châteaux (**700 000 €**), de la Brie-des-Morin (**331 434 €**) et du Val de Loing (**286 256 €**). Il faut également mentionner que **143 000 €** seront déclinés en aides au Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

Par ailleurs, deux opérations ouvertes sur le dispositif contractuel précédent « **contrat départemental** » perdurent au titre des territoires du Grand Roissy (**200 000 €**) et de Coulommiers – Brie et Morin (**134 393 €**)

L'enveloppe ouverte au titre de l'action **développement du réseau numérique** s'élève à **7 047 531 €** pour la poursuite de la réalisation du réseau FTTH par l'intermédiaire du Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique », tandis que sont également prévus les crédits relatifs au dispositif « **Fonds ECOLE** » (**320 000 €**), à nos participations au projet canal à grand gabarit (**144 198 €**) ou de la desserte du pôle d'activités de Villaroche (**20 000 €**). Une dernière enveloppe de **200 000 €** est dédiée au Fond d'aménagement pour 2019.

L'enveloppe consacrée au domaine « **aménagement routiers et liaisons douces** » (**1 785 212 €**) se répartit entre les crédits de paiement des **contrats triennaux de voirie** (**1 407 487 €**) et le financement **des liaisons cyclables** (**377 725 €**).

Le domaine « **Promotion du territoire** » dispose d'une enveloppe globale de **576 658 €**. L'action « **Attractivité du territoire** » réserve **337 280 €** répartis entre le fonds d'attractivité d'une part (**37 280 €**) et le fonds de développement touristique d'autre part (**300 000 €**). Les crédits favorisant la « **compétitivité des entreprises** » s'élèvent à **231 761 €** et s'orientent sur les pôles de compétitivité (**163 560 €**) et le fonds d'aide à l'innovation (**68 201 €**). Les crédits ouverts au titre « **des infrastructures économiques** » s'élèvent à seulement **7 617 €** (reliquats) inscrits sur une étude sur le centre d'exposition et de congrès au Val d'Europe. Il est à noter que ces aides relèvent d'autorisations programme anciennes et de dispositifs qui ne font plus l'objet de nouvelles attributions pour être en conformité avec les dispositions de la loi Notre.

Le domaine de « **l'Agriculture** » dispose d'une enveloppe de **1 946 392 €** pour 2019. Elle permettra de poursuivre notre partenariat avec la Chambre d'Agriculture dont l'objectif est de préserver et développer l'activité agricole et contribuer à la gestion de l'espace rural (**140 000 €**), de poursuivre le projet de plateforme d'approvisionnement de la restauration collective (**1 374 729 €**) et d'aider les investissements agricoles et forestiers (**140 000 €**). Par ailleurs, une enveloppe de **221 663 €**

est dédiée au soutien aux agriculteurs dans le cadre des mesures agro-environnementales et une aide exceptionnelle de **70 000 €** votée en 2018 en faveur de la laiterie Du Pre Foret (aide répartie sur 2018 et 2019).

Le domaine du « **Tourisme** » mobilise une enveloppe de **79 563 €** répartie sur deux actions. La plus importante est dédiée au développement touristique du territoire avec une enveloppe de **68 363 €**, complétée des aides dans le cadre des hébergements touristiques pour un montant total de **11 200 €**.

➤ **Protection de l'environnement : 9 621 180 €**

Les crédits de paiement attachés au domaine « **Eau** » représentent, en 2018, 84 % des crédits de paiement de cette politique avec une enveloppe de **8 040 520 €** essentiellement en faveur de l'**assainissement** (**4 525 668 €** de crédits de paiement), en lien avec le Schéma départemental d'assainissement des eaux usées. Par ailleurs, conformément aux orientations du Schéma départemental en **eau potable**, des aides apportées aux communes mobilisent **3 062 800 €** de crédits de paiement. Rattachées au même domaine, il faut mentionner les actions en faveur des **cours d'eau** (**94 150 €**), ainsi que l'enveloppe allouée au Laboratoire départemental d'analyses pour l'acquisition de matériels nécessaires à la conduite des missions qui lui sont dédiées (**347 902 €**) et une aide de **10 000 €** destinée à notre partenariat pour la lutte anti-vectorielle.

Au sein du domaine « **Environnement** » qui s'élève à **1 580 660 €** en 2019, les acquisitions et aménagements engagés par le Département au titre des **Espaces Naturels Sensibles**, représentent **627 073 €** dont **419 973 €** pour les études et les travaux, **130 100 €** pour les acquisitions de terrains en cours, **22 000 €** pour poursuivre la création d'une application dédiée à la valorisation des ENS ou encore **55 000 €** pour le remplacement de matériels techniques. Toujours dans le secteur des ENS, seront financées à hauteur de **476 987 €**, les subventions à verser aux communes pour leurs propres acquisitions, travaux et aménagements de chemins de randonnées ou encore à l'ONF pour l'aménagement des forêts domaniales. Par ailleurs, **282 500 €** sont consacrés aux aménagements fonciers, **40 518 €** pour poursuivre la réalisation d'un schéma départemental de la méthanisation et **78 582 €** pour la révision du plan de prévention du bruit et **25 000 €** pour favoriser la valorisation des déchets inertes dans les projets d'aménagement des collectivités et **50 000 €** pour apporter notre soutien au contrat d'intérêt national de la Communauté d'Agglomération de Melun-Val-de-Seine.

➤ **Routes départementales : 53 268 649 €**

Rattachées au domaine « **Aménagement du réseau routier** » (**49 897 149 €**), les actions de **conservation et d'adaptation du réseau** représentent **22 343 028 €** de crédits de paiement en 2019. La somme de **19 728 246 €** sera consacrée aux travaux sur routes en rase campagne ou en traverse d'agglomération tandis que sera allouée une enveloppe de **2 212 095 €** pour les travaux sur les ouvrages d'art. Il faut ajouter **52 687 €** pour finaliser les travaux de protection des berges de la Seine sur la RD39 entre Boissise-la-Bertrand et Seine-Port ou encore **350 000 €** au titre des déclassements de voirie.

Les actions en **faveur du développement économique local** bénéficient d'une enveloppe de **10 776 219 €** en 2019 notamment pour financer plusieurs projets d'importance : la déviation nord de Melun par la RD1605 (**4 577 645 €**), l'échangeur RD105/A104/RN3 à Villeparisis (**1 609 641 €**), la participation départementale au doublement du boulevard circulaire sud-ouest de Marne-la-Vallée (**1 200 000 €**).

L'amélioration des **liaisons entre les pôles** dispose de **6 899 990 €** qui seront affectés à la liaison entre Meaux et Roissy, au versement du fonds de concours pour le contournement Est de Roissy et au lancement des études pour les aménagements de carrefours sur la RD 471 en traverse du massif forestier d'Armainvilliers tandis que les **aménagements de sécurité routière** nécessitent une inscription de **4 305 950 €** notamment pour la participation du Département à la suppression du passage à niveau à Saint-Pierre-Lès-Nemours.

Les dépenses liées aux **acquisitions foncières** nécessitent une inscription de crédits de **1 902 185 €** alors que les **études** seront financées à hauteur de **616 550 €** notamment pour les contournements de Melun (**150 000 €**) et de Coulommiers (**100 000 €**). Dans le cadre des **raccordements entre les pôles** et plus précisément au titre de la liaison sud de Chelles, une enveloppe de **2 886 407 €** est prévue. Par ailleurs, sur des volumes moins importants, il faut mentionner les **plantations** le long des routes et le paysagement des giratoires (**166 820 €**).

Sur le domaine « **Entretien et exploitation du réseau routier** » une enveloppe de globale de **3 371 500 €** est prévue. Une somme de **2 050 475 €** est réservée aux **Moyens du Parc**. Elle est complétée de **1 000 000 €** pour améliorer la **signalisation routière**, et **321 025 €** pour financer les aménagements extérieurs des Agences Routières Départementales.

➤ **Sécurité (SDIS) : 4 600 000 €**

Les crédits de paiement 2019 sont consacrés à la subvention d'équipement qui sera versée au SDIS à hauteur de **4 600 000 €**.

➤ **Transports : 13 194 554 €**

Les crédits de paiement du secteur des **infrastructures de transports** s'élèvent à **10 899 852 €**. Les études et travaux du projet de Transport en Commun en site Propre « TZEN » se poursuivent. Toutes opérations confondues (participations à des acquisitions foncières, compléments d'AVP, travaux préparatoires, études), le projet TZEN représente en 2019 **9 650 337 €** de crédits de paiement. Par ailleurs, les travaux d'électrification de la ligne Paris-Troyes sont dotés de **904 394 €** tandis que les études relatives au transport en site propre globalisent **325 000 €** : l'une porte sur le schéma de principe de la ligne de transport en site propre entre Esbly et le Val d'Europe (**325 000 €**) et l'autre sur le projet reliant Lagny au Val d'Europe (**50 000 €**).

Deux dernières enveloppes sont présentées : l'une de **10 121 €** sera dédiée à notre participation à l'amélioration du service de la ligne Meaux- La Ferté Million et une seconde de **10 000 €** pour la liaison entre Chelles et Nogent.

Au titre du **Plan de Déplacement Urbain**, les participations du Département s'élèvent à **1 723 912 €**. Les crédits de paiement alloués aux travaux sur les pôles gares (**622 661 €**) sont répartis principalement entre les sites de Chessy et Nanteuil, auxquels il faut ajouter **1 101 250 €** pour l'aménagement de stations multimodales de covoiturage.

Enfin, une enveloppe de **427 789 €** permet de poursuivre des travaux de mise en accessibilité des **points d'arrêt** pour les personnes à mobilité réduite, tandis que **125 000 €** sont alloués aux études de sécurisation des points d'arrêt et une ligne de **18 000 €** est prévue pour l'acquisition d'abris voyageurs.

2 – Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif : 75 463 045 €

➤ **Culture et patrimoine : 1 797 793 €**

Sur le domaine « **Patrimoine** » d'un montant total de **1 291 349 €**, une enveloppe de **650 350 €** est allouée au patrimoine monumental, essentiellement sur les enveloppes **d'entretien et de restauration du patrimoine public** qui regroupent les aides aux travaux d'entretien lourd, le patrimoine rural non protégé et les travaux conservatoires réalisés sur des édifices publics protégés au titre des monuments historiques pour lesquels le Département est le seul partenaire financeur (**416 164 €**). S'y ajoutent les crédits d'entretien du **patrimoine privé (94 186 €)**. Outre ces enveloppes globales, on peut citer quatre opérations : la poursuite de la convention passée avec la ville de Provins pour ses monuments historiques (**120 000 €**) et la subvention versée à la Fondation du patrimoine

(20 000 €). Sur l'action **Blandy-les-Tours**, la création de nouvelles places de stationnement pour les visiteurs du Château est dotée de **300 000 €** de crédits de paiement et elle est complétée de deux nouvelles opérations déjà évoquée en AP : le plan de développement et de valorisation du Château (**200 000 €**) et les études pour la réhabilitation de la ferme (**100 000 €**). Toujours rattachée au même domaine, une enveloppe de **40 999 €** est prévue pour aider les communes dans leurs projets de restauration des objets classés ou inscrits au patrimoine.

Le « **développement de la lecture publique** », domaine dont les crédits s'élèvent à **337 962 €** comporte les dépenses de réhabilitation et de construction qui représentent **197 553 €** en 2019, les subventions d'informatisation (**48 909 €**), d'équipement mobilier (**70 500 €**) ou encore l'équipement de la médiathèque départementale (**21 000 €**).

L'enveloppe de crédits de paiement ouverte au titre du domaine « **Développement culturel** », qui s'élève à **98 350 €** concerne trois opérations : les équipements cinématographiques de la Ferme du Buisson (**90 000 €**), l'aide en faveur de la restauration de l'orgue de Bray-sur-Seine (**5 000 €**) et des acquisitions et des renouvellements de matériel (**3 350 €**).

Le domaine des **archives** est doté de **30 132 €** destinés à l'enrichissement des collections (**24 520 €**) et à l'aide à la restauration des archives communales (**5 612 €**).

Le domaine « **musées** » présente **40 000 €** de crédits de paiement 2019, qui financeront l'enrichissement des collections en fonction des opportunités qui se présentent (**20 000 €**) et la deuxième tranche du plan de développement numérique des musées pour **20 000 €** également.

➤ **Education et formation : 73 275 262 €**

Près de 90 % des crédits ouverts sur cette politique concernent, dans le domaine « **Bâtiments des collèges** », les constructions, les extensions et les réhabilitations de collèges (**44 310 469 €**). Au sein de cette enveloppe en progression de 14 M€, les principales opérations de travaux sont liées aux constructions des collèges de Bussy-Saint-Georges (**9 200 000 €**), de Montévrain (**8 708 974 €**), à l'extension et la réhabilitation du collège L. Cézard à Fontainebleau (**4 932 000 €**), à l'extension du collège François Villon à Saint-Fargeau-Ponthierry (**3 100 000 €**) ainsi que des réhabilitations des demi-pensions (**9 544 393 €** dont **4 307 958 €** pour celle de Cesson et **2 130 518 €** pour celle du collège de Fontenay-Trésigny).

Au titre de l'**entretien et des grosses réparations**, une enveloppe de **20 567 953 €** est proposée. Rappelons qu'outre les travaux d'entretien lourd et courant (**8 218 218 €**), cette enveloppe finance aussi les **travaux de sécurité** (**2 842 649 €**), les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (**3 498 828 €**), les travaux **d'amélioration énergétique des bâtiments et de chauffage** (**1 540 000 €**), ou encore les **demi-pensions** les travaux de mise en conformité et la réalisation des abris (**1 160 242 €**). Une enveloppe importante est dédiée aux **acquisitions de bâtiments démontables** pour faire face, notamment, au développement rapide des effectifs des collèges la Plaine des glacis à la Ferté sous jouarre, le Bois de l'enclume à Trilport et au paiement du solde des dépenses d'installation de bâtiments démontables dans les collèges « Paul Eluard » à Montereau-Fault-Yonne et « Robert Doisneau » à Dammarie-les-lys (**1 997 486 €**). La rénovation de la SEGPA d'Avon nécessite en 2019 **335 089 €** tandis que le reste des crédits de paiement proposé (**975 441 €**) regroupe les dépenses d'études, de travaux consécutifs à des sinistres ou liés à la vulnérabilité des bâtiments aux inondations ou encore à l'acquisition de terrains.

Le domaine « **Vie des collèges** » mobilise **8 393 341 €** dont **5 426 528 €** affectés aux équipements et matériel TICE. Une enveloppe globale de **1 200 000 €** est prévue pour le **matériel et le mobilier des collèges**, somme répartie entre le premier équipement (**100 000 €**) et le complément ou renouvellement des équipements (**1 100 000 €**).

Par ailleurs, une somme de **1 666 813 €** est prévue pour la **restauration scolaire** (pour l'achat du gros matériel de cuisine, le traitement des déchets, l'informatisation des demi-pensions) et les aides en faveur **des collèges privés** pour leurs investissements s'élèveront à **100 000 €**.

➤ **Jeunesse, sports et loisirs : 389 989 €**

Sur le domaine « Activités sportives », seuls seront financés les équipements sportifs d'accompagnement des collèges. Les dossiers en cours de versement concernent les opérations votées entre 2016 et 2018.

3 – Mission solidarité : 4 579 330 €

➤ **Habitat : 307 580 €**

Le domaine « Développement et amélioration de l'offre de logement » mobilise **261 580 €** de crédits de paiement. Au titre du parc privé, une dotation de **231 580 €** est prévue pour faire face aux appels de fonds qui résulteront en 2019 des engagements qui ont été pris par le Département pour soutenir l'offre de logements (réhabilitation) ainsi au dispositif d'aides à l'autonomie et au maintien dans le logement.

Au titre du parc social, **30 000 €** pour soutenir les communes et intercommunalités via le financement des études pré-opérationnelles d'OPAH (Opérations Programmées d'amélioration de l'Habitat).

Enfin, sur le domaine « Insertion par le logement », **46 000 €** permettront de financer les dossiers en cours sur **la création et la réhabilitation d'aires destinées aux gens du voyage**.

➤ **Personnes âgées : 2 723 750 €**

Sur le domaine de l'hébergement des personnes âgées, l'enveloppe 2019 bénéficie à 8 structures dont, pour les projets déjà lancés : les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) situés aux Ormes-sur-Voulzie (**607 500 €**), à Lagny-sur-Marne (**412 500 €**) à Montereau-Fault-Yonne (**240 000 €**), et sur les 4 nouvelles opérations présentées en 2019 : **702 250 €** (dont **355 000 €** pour la reconstruction de l'établissement public de gérontologie à Tournan-en-Brie).

De plus, une enveloppe de **210 000 €** est proposée en prévision de l'ouverture de Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) et une dernière de **70 000 €** pour les aides face aux intempéries.

➤ **Personnes handicapées : 948 000 €**

L'essentiel de cette enveloppe correspond au versement d'une subvention d'équipement prévue en faveur de la construction d'un foyer d'accueil médicalisé à Coulommiers et à son mobilier (**510 000 €**), complété de **354 000 €** alloués au Foyer de vie de Provins et de **51 000 €** au Foyer d'Accueil Médicalisé à Combs-la-Ville. Pour terminer, **30 000 €** seront déclinés en aides pour faire face aux intempéries et **3 000 €** financeront le mobilier du Foyer de vie de Bougligny.

➤ **Santé publique : 600 000 €**

Cette somme est dédiée à la création des maisons de santé à Claye-Souilly et Vaux-le-Pénil.

4 – Mission fonctionnelle : 21 083 106 €

➤ Conduite des politiques départementales : 445 534 €

Dans le cadre du développement des usages et des services numériques cette enveloppe finance notamment la refonte des sites du Département et le développement des fonctionnalités innovantes.

➤ Moyens généraux : 20 522 572 €

Au titre de la **gestion du patrimoine immobilier**, une enveloppe globale de **7 970 000 €** est présentée pour financer les acquisitions d'hébergement de mineurs non accompagnés (**7 500 000 €**), de locaux dans le bâtiment de la porte de Paris (**300 000 €**) ou encore d'un bâtiment pour accueillir le centre d'exploitation de Bray-sur-Seine (**170 000 €**).

Pour 2019, sur le domaine « **bâtiments départementaux** » (**7 744 973 €**) les travaux se poursuivent sur les **bâtiments sociaux** (**2 728 210 €**) notamment la démolition du foyer de l'enfance de Provins (**392 400 €**) et les aménagements pour l'accessibilité aux personnes handicapées (**160 110 €**) mais surtout par l'inscription de **1 080 000 €** pour la création d'un centre d'hébergement collectif pour l'accueil des mineurs non accompagnés. Sur les bâtiments de **la Voirie** les crédits de paiement s'élèvent à **1 330 909 €**) tandis que sur le secteur de **la culture et du patrimoine** **652 321 €** sont prévus notamment pour solder les travaux du Musée de la Préhistoire ou financer ceux entrepris à l'auberge Ganne ou encore au musée Mallarmé.

Des enveloppes de grosses réparations sont également ouvertes sur les différents secteurs de bâtiments (**3 033 532 €**), pour couvrir notamment les travaux de performance énergétique (**357 232 €**), l'amélioration de la sécurité (**233 828 €**), l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (**678 410 €**), une participation aux travaux sur le bâtiment A du site de la Préfecture (**175 000 €**) et divers travaux de gros entretien (**933 884 €**). Par ailleurs des opérations sont dédiées à des projets spécifiques pour **655 178 €**, dont l'étude sur les risques d'inondation des bâtiments, la mise en conformité des salles de serveurs informatiques à Savigny et à Melun, les travaux à réaliser aux archives ou encore les travaux d'aménagement à réaliser dans le cadre de réorganisation des services

Le domaine « **Système d'information** » mobilise **3 451 080 €** de crédits de paiement en 2019. Cette somme est répartie sur trois actions. La première concerne les infrastructures (renouvellement des serveurs, sécurisation des matériels...) pour **1 569 500 €**. La seconde est ouverte pour **880 580 €** pour le financement des études et des solutions logicielles, la troisième de **1 001 000 €** pour l'acquisition de matériels et de logiciels clients.

Sur le domaine de la « **logistique** », une enveloppe de **1 294 519 €** sera consacrée, d'une part, au remplacement des véhicules à destination des services départementaux et des collèges (**750 000 €**) et, d'autre part, à l'acquisition du matériel et du mobilier (**544 519 €**).

On peut enfin mentionner une enveloppe de **62 000 €** afin de faire face aux potentiels sinistres immobiliers et mobiliers pouvant affecter des collèges ou des bâtiments départementaux.

➤ Ressources humaines : 115 000 €

Sur cette dernière politique et le domaine « **Santé, actions sociales** », sont financées plusieurs dépenses en matière d'hygiène et de sécurité au travail notamment l'achat de matériels ergonomiques ou spécifiques ou encore des travaux d'aménagement de postes (**110 000 €**) mais aussi l'achat de matériel médical pour l'activité de la médecine préventive du Département (**5 000 €**).

✓ **Dépenses financières : 420 611 627 €**

Ce poste regroupe toutes les dépenses de nature financière qui touchent au remboursement de la dette en capital, que ce soit les annuités normales des échéances de la dette bancaire à long terme, les subventions en annuités pour leur part en capital et les opérations en capital sur la dette à long terme qui participent à sa gestion active.

Cette dernière catégorie d'opérations est sans incidence sur l'équilibre du budget puisque les sommes ouvertes en dépenses sont équilibrées par des sommes identiques ouvertes en recettes.

Ces opérations sont ouvertes au BP 2019 pour **350 000 000 €** (montant identique à celui du BP 2018) : il s'agit d'une part pour **250 000 000 €** d'un crédit destiné à comptabiliser les mouvements infra-annuels que le Département opère sur ses lignes de crédit « revolving », c'est à dire des lignes de crédits long terme à encours variable qui participent à l'optimisation de la gestion de trésorerie et des frais financiers ; d'autre part, d'un crédit de **100 000 000 €**, équilibré en recettes, afin de pouvoir conduire, le cas échéant, en fonction des opportunités de marché des réaménagements de dette (remboursements anticipés suivis de refinancements).

Le poste principal de ces crédits s'élève à **70 600 000 €**, montant inférieur à celui voté au BP 2018 (**72 000 000 €**). Il s'agit de la prévision d'amortissement de la dette long terme du Département pour 2019.

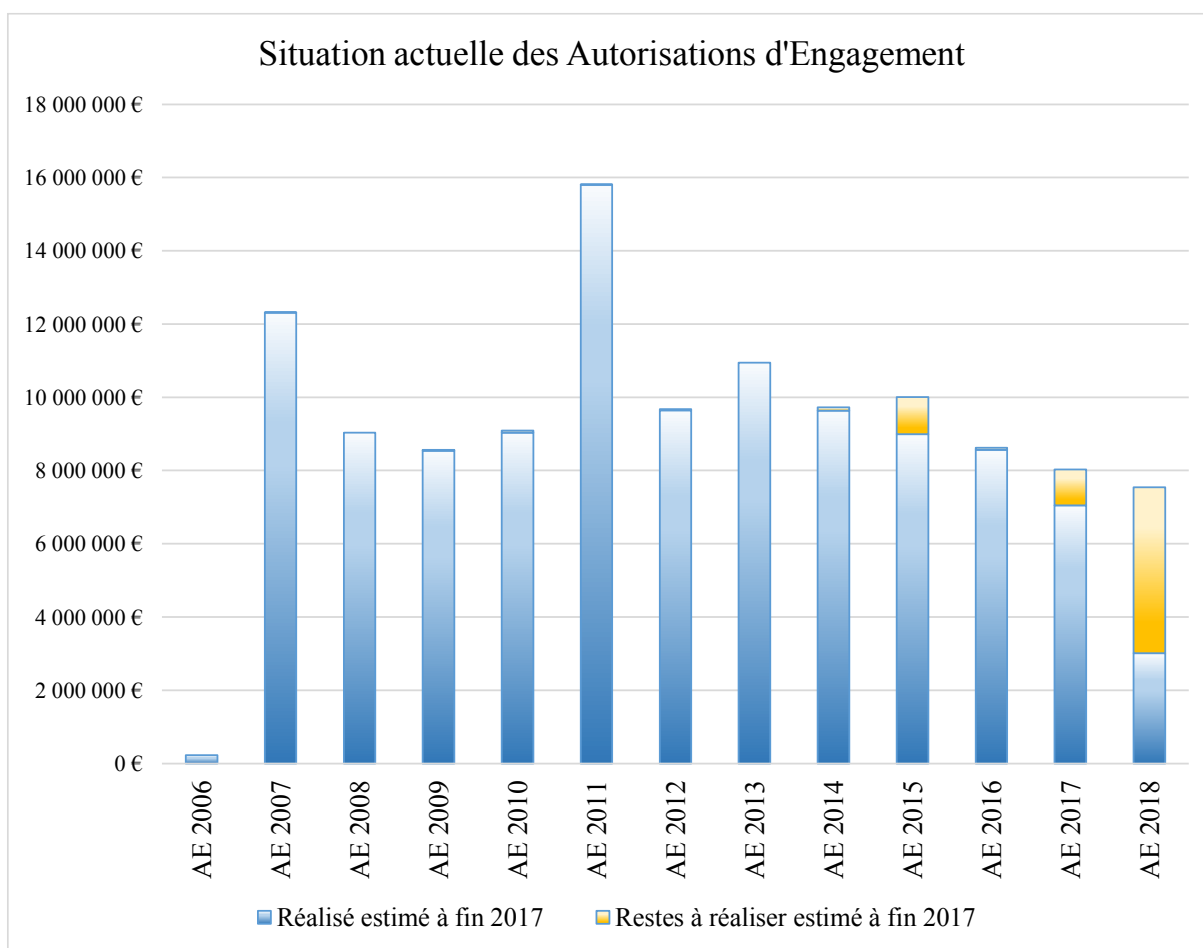
Pour le reste, il s'agit de subventions en annuités qui s'élèvent à **11 627 €** et qui concernent l'adduction d'eau. Ce montant est en constante diminution en raison de l'extinction progressive des emprunts auxquelles ces subventions en annuités sont adossées.

II- 3 FONCTIONNEMENT- Les autorisations d'engagement

Le niveau proposé pour les nouvelles autorisations d'engagement 2019 est de **8,3 M€**. Ce niveau est en progression de + **29 %** par rapport à celui du montant des AE 2018 qui était de **6,5 M€**.

A fin 2018, le volume des AE qui reste à couvrir par des CP s'élève à **6,8 M€**. Si on projette cette situation à fin 2019 en tenant compte des AE 2019 et des CP 2019, le stock d'AE restant à couvrir par des CP serait alors de **6 M€**. Sur la base du niveau de CP ouverts au BP 2019 (**9,2 M€**) il faudrait moins d'une année au Département pour épuiser ce stock d'AE.

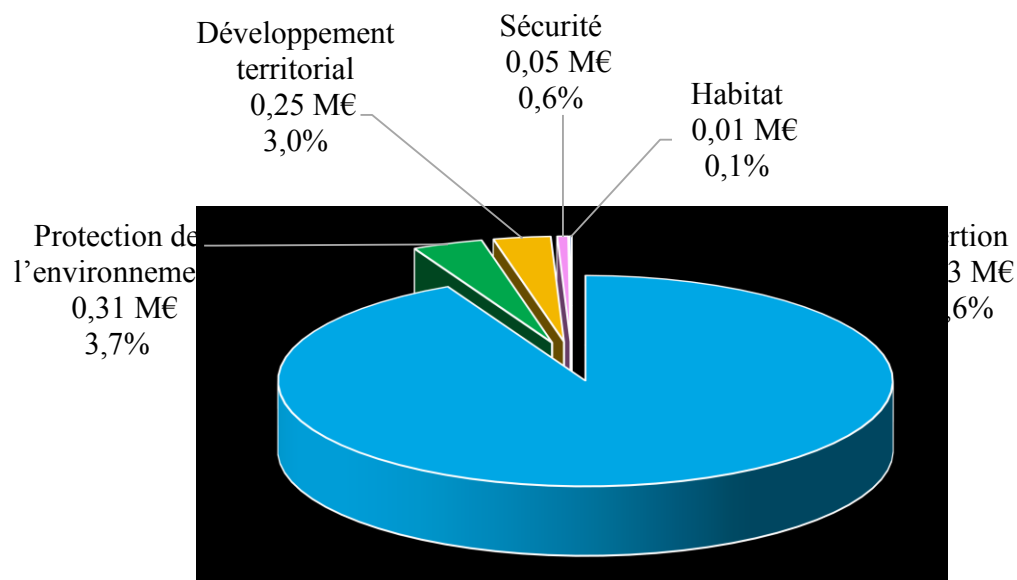
Le recours aux autorisations d'engagement est donc extrêmement limité dans le budget du Département et reste réservé à des dépenses dont l'exécution dépasse le cadre de l'annualité budgétaire comme des programmes de formation (en matière d'insertion) ou d'études.

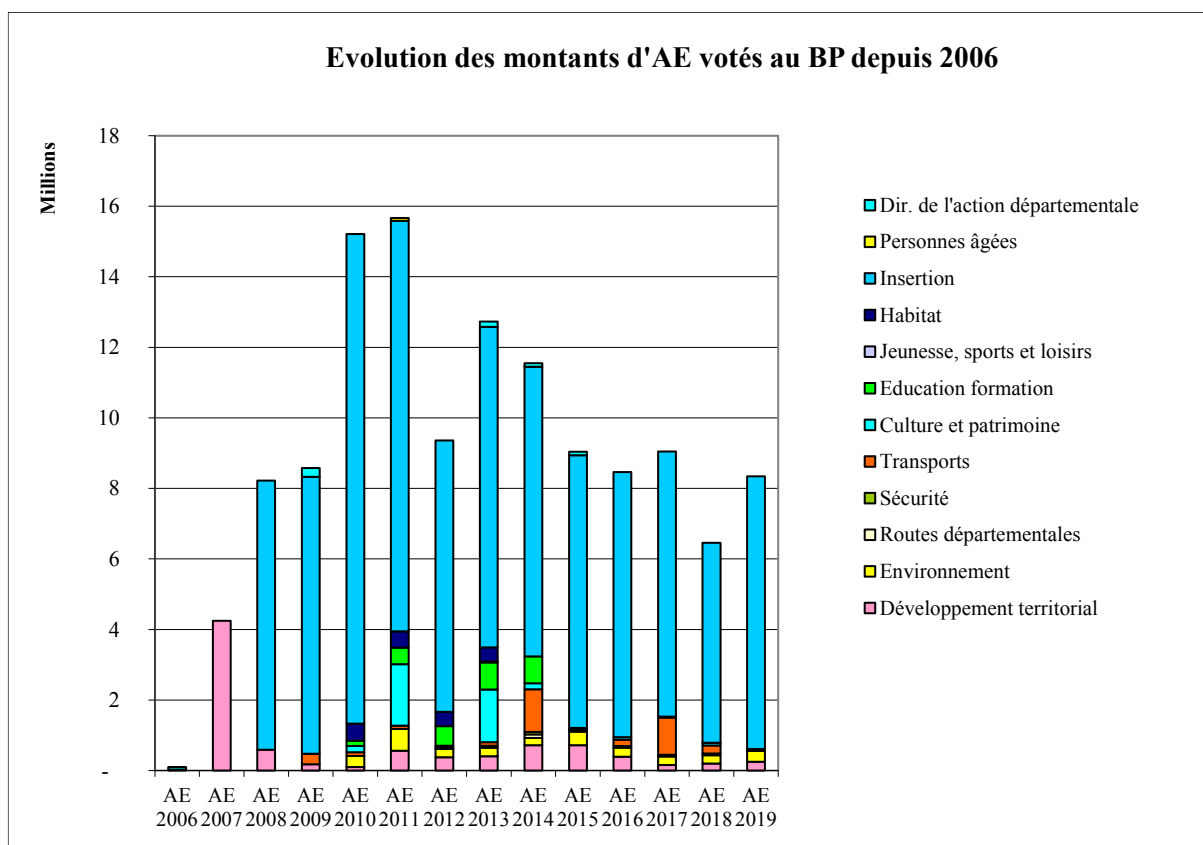


Les autorisations d'engagement 2019 s'élèvent précisément à **8 344 691 €**. La politique d'insertion concentre 92,6 % des ouvertures nouvelles des autorisations d'engagement 2019.

Politique	Création d'AE	% / Total	Création d'AE	% / Total
	BP 2018		BP 2019	
Développement territorial	200 000	3,1%	250 000	3,0%
Protection de l'environnement	234 800	3,6%	309 000	3,7%
Sécurité	47 600	0,7%	47 600	0,6%
Transports	230 000	3,6%		0,0%
1 - Mission aménagement et développement du territoire	712 400	11,0%	606 600	7,3%
Culture et patrimoine	70 000	1,1%		0,0%
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	70 000	1,1%	-	0,0%
Habitat	10 000	0,2%	10 000	0,1%
Insertion	5 665 326	87,7%	7 728 091	92,6%
3 - Mission solidarité	5 675 326	87,9%	7 738 091	92,7%
Total général	6 457 726	100,0%	8 344 691	100,0%

Répartition des Autorisations d'Engagement proposées
au BP 2019 : 8,3 M€





1 - Mission aménagement et développement du territoire : 606 600 €

➤ **Développement territorial : 250 000 €**

Sur le domaine « **Développement local** », une enveloppe de **150 000 €** est ouverte pour des études d'aménagement du territoire (poursuite de l'élaboration de cahiers thématiques - Livre Blanc). Elle est complétée d'une AE de **100 000 €** sur le domaine « **Agriculture** » pour aider les agriculteurs victimes d'inondations non naturelles causées soit par des lâchers d'eau exceptionnels, soit par une saturation des lacs réservoirs d'Orient, du Temple et d'Amance et du Der-Chantecoq, situés sur la Seine, l'Aube et la Marne.

➤ **Protection de l'environnement : 309 000 €**

Deux nouvelles opérations pluriannuelles sont créées sur le domaine de **l'Eau**. L'une au titre de l'entretien des cours d'eau (**230 000 €**) mené par les Syndicats de rivières. L'autre au titre d'une participation à l'Entente interdépartementale de lutte contre les zoonoses (ELIZ) dans le cadre de la lutte anti-vectorielle contre le moustique "Tigre" (**29 000 €**).

Sur le domaine **Environnement**, une opération pluriannuelle est proposée à hauteur de **50 000 €** pour soutenir, principalement, les collectivités dans l'entretien de leurs forêts communales, mais également pour la gestion de leurs ENS.

➤ **Sécurité : 47 600 €**

Une seule opération est présentée sur cette politique en vue de la sensibilisation des collégiens au risque routier pour l'année scolaire 2019-2020.

3 - Mission solidarité : 7 738 091 €

➤ **Insertion : 7 728 091 €**

Les actions **d'insertion par le retour à l'activité économique** font l'objet d'une nouvelle AE de **2 300 000 €** pour financer principalement les structures animant les chantiers ou les ateliers d'insertion (accueillant des bénéficiaires du R.S.A., des jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance ou encore en difficulté d'insertion), les associations intermédiaires ou encore les entreprises d'insertion.

Une enveloppe globale de **2 800 000 €** est allouée aux missions d'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers l'emploi dont **1 400 000 €** seront financés par le FSE. Globalement au titre des autres dispositifs d'insertion les AE s'élèvent globalement à **2 545 111 €** et financent notamment les aides à la création d'entreprises, les projets innovants ou encore les équipes chargées de la mise en œuvre de la méthode IOD.

Enfin, **82 980 €** sont proposés pour **l'insertion sociale et médico-sociale** des gens du voyage par le biais de l'association la Rose des vents.

➤ **Habitat : 10 000 €**

Une dernière enveloppe est allouée aux études préalables à la création d'aires d'accueil des gens du voyage pour **10 000 €**.

II- 4. FONCTIONNEMENT Les crédits de paiement

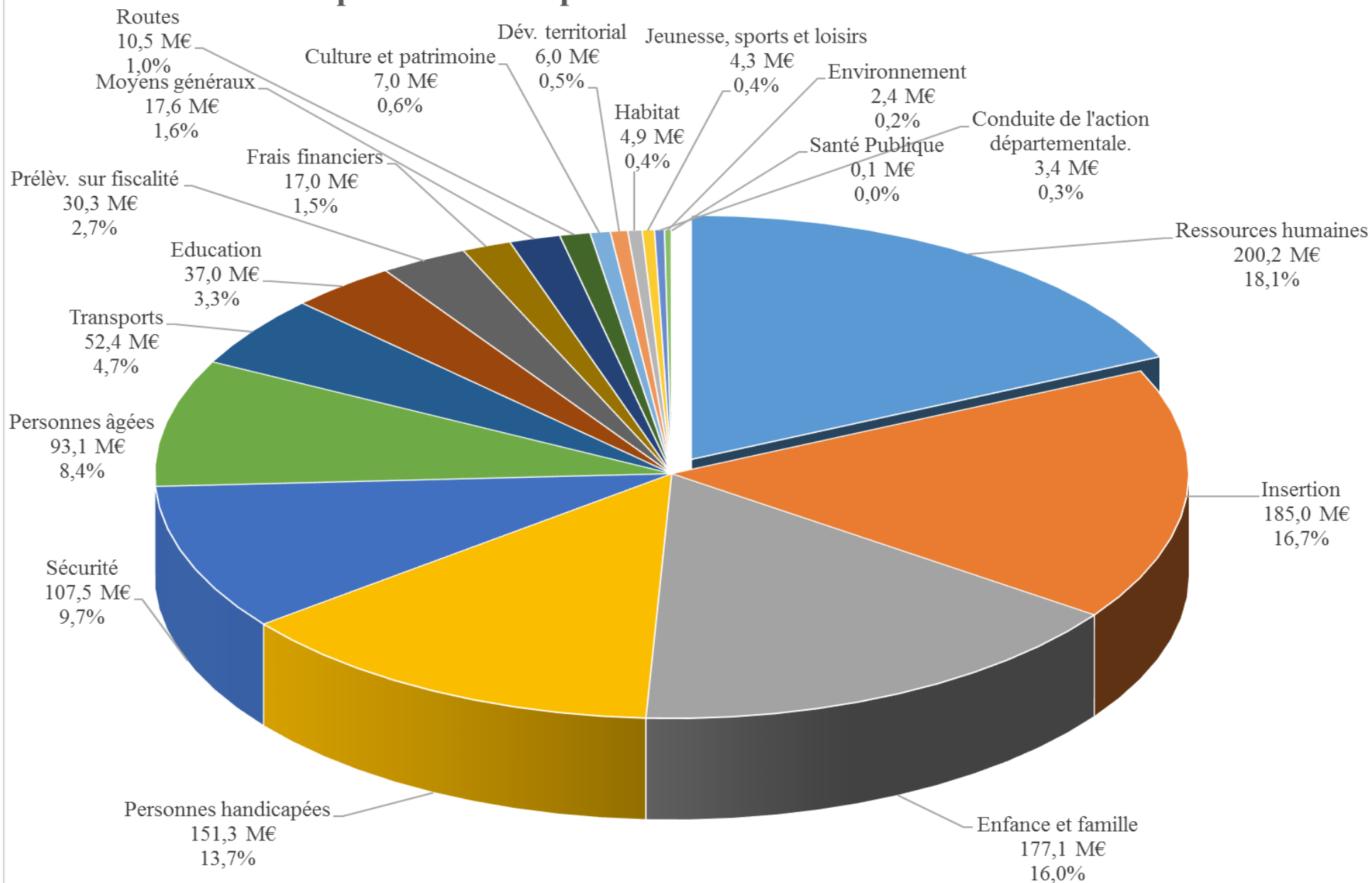
En 2019, sont prévus **1 107 213 102 €** de crédits de paiement de fonctionnement, en augmentation (+ **1,2 %**) par rapport à ceux du Budget primitif 2018. Ils se répartissent ainsi :

Politique	BP 2018	% / total	BP 2019	% / total	% BP à BP
Développement territorial	7 298 859	0,7%	5 990 154	0,5%	-17,9%
Protection de l'environnement	2 386 618	0,2%	2 361 617	0,2%	-1,0%
Routes départementales	10 350 120	0,9%	10 540 120	1,0%	1,8%
Sécurité	108 472 600	9,9%	107 472 600	9,7%	-0,9%
Transports	50 700 540	4,6%	52 445 990	4,7%	3,4%
1 - Mission aménagement et développement du territoire	179 208 737	16,4%	178 810 481	16,1%	-0,2%
Culture et patrimoine	7 421 494	0,7%	6 953 794	0,6%	-6,3%
Education formation	37 253 500	3,4%	36 953 700	3,3%	-0,8%
Jeunesse, sports et loisirs	4 254 350	0,4%	4 254 350	0,4%	0,0%
2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif	48 929 344	4,5%	48 161 844	4,3%	-1,6%
Enfance et famille	163 783 859	15,0%	177 136 000	16,0%	8,2%
Habitat	4 970 062	0,5%	4 918 376	0,4%	-1,0%
Insertion	181 825 290	16,6%	185 028 512	16,7%	1,8%
Personnes âgées	90 932 113	8,3%	93 135 012	8,4%	2,4%
Personnes handicapées	154 727 610	14,1%	151 298 200	13,7%	-2,2%
Santé publique	-	0,0%	140 000	0,0%	#DIV/0!
3 - Mission solidarité	596 238 934	54,5%	611 656 100	55,2%	2,6%
Conduite des politiques départementales	1 557 000	0,1%	1 520 725	0,1%	-2,3%
Direction de l'action départementale (hors péréquation et frais financiers)	1 873 500	0,2%	1 890 500	0,2%	0,9%
Moyens généraux	17 939 702	1,6%	17 636 540	1,6%	-1,7%
Ressources humaines	198 322 495	18,1%	200 236 912	18,1%	1,0%
4 - Mission fonctionnelle	219 692 697	20,1%	221 284 677	20,0%	0,7%
Total des Missions :	1 044 069 712	95,4%	1 059 913 102	95,7%	1,5%
Reversement au titre de la péréquation de la CVAE	2 307 300	0,2%	300 000	0,0%	-87,0%
Contribution au fonds de solidarité	27 600 000	2,5%	30 000 000	2,7%	8,7%
Total des contributions à des fonds de péréquation	29 907 300	2,7%	30 300 000	2,7%	1,3%
Total des Dépenses de gestion :	1 073 977 012	98,2%	1 090 213 102	98,5%	1,5%
Frais financiers	20 000 000	1,8%	17 000 000	1,5%	-15,0%
Dépenses totales	1 093 977 012	100,0%	1 107 213 102	100,0%	1,2%

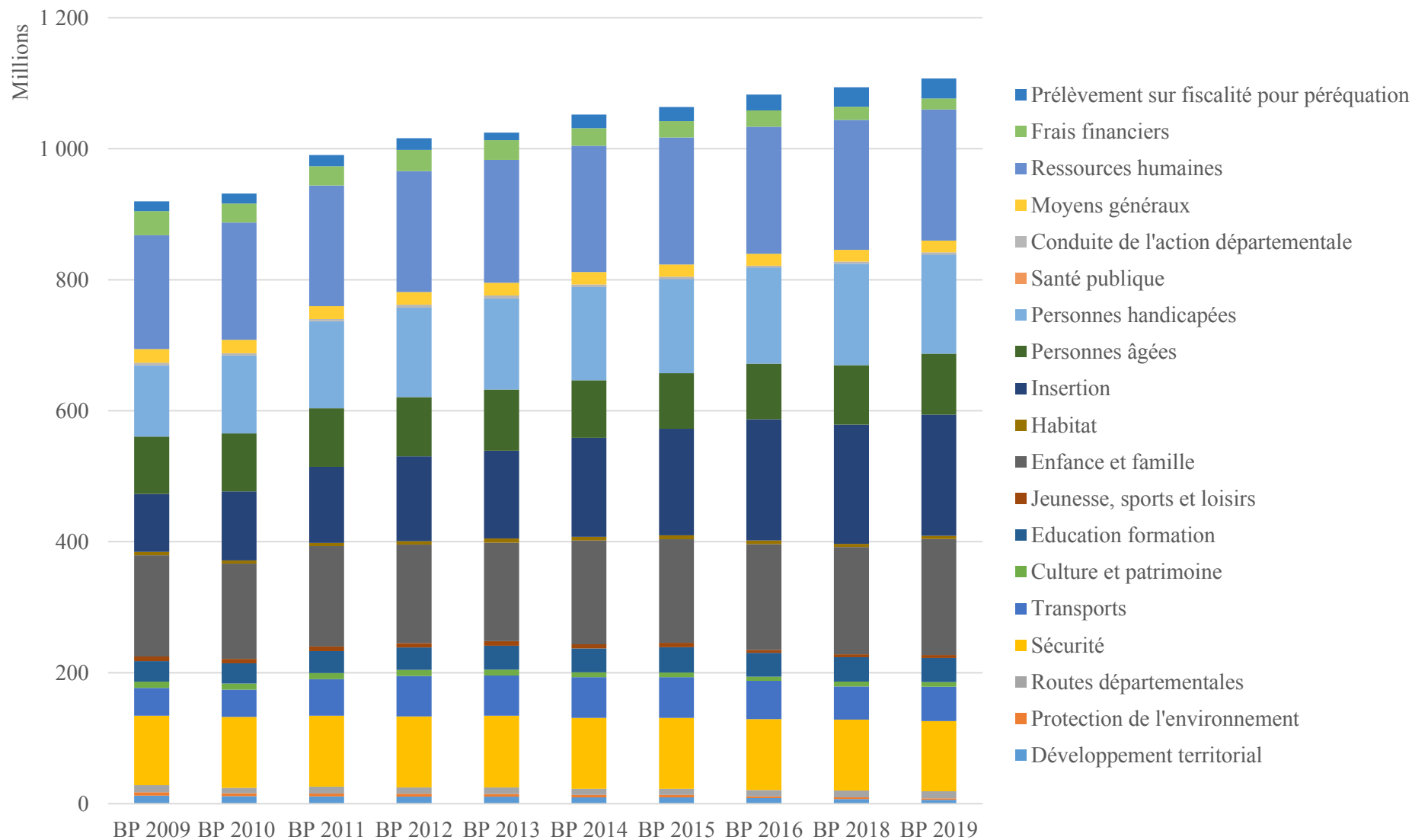
Au sein des dépenses de fonctionnement, les dépenses des 4 missions (c'est à dire hors frais financiers et péréquation sur fiscalité) augmentent de + **1,5 %** de BP à BP.

En dehors des dépenses de gestion, les frais financiers diminuent de **- 15 %** (soit - **3 000 000 €**). Sur la base du rendement que connaît le produit des DMTO, les prélèvements que subit le Département au titre des fonds de péréquation progressent légèrement entre 2018 et 2019 de + **1,3 %** soit + **392 700 €**.

Répartition des dépenses de fonctionnement au BP 2019: 1 107 M€



Evolution des crédits de paiements de Fonctionnement votés au BP depuis 2009



✓ **Les dépenses de gestion : 1 090 213 102 €.**

1 - Mission aménagement et développement du territoire : 178 810 481 €

➤ **Développement territorial : 5 990 154 €**

Cette politique se compose en 2019 du domaine relatif à **la promotion du territoire** doté de **3 105 000 €**. Au titre du fonctionnement de l'agence d'attractivité une dotation constitutive est prévue à hauteur de **1 700 000 €**. Ces dotations sont complétées du reversement de la taxe de séjour évaluée en recettes pour 2019 à **1 000 000 €**. Les subventions, adhésions et cotisations au Cluster Tourisme (**10 000 €**), au GIP Emploi Roissy (**60 000 €**), à l'association Paris Région Entreprises (**55 000 €**), au relais des gîtes de France (**30 000 €**) à l'U.M.I.H (**40 000 €**) et à l'I.O.D 77 (**210 000 €**) sont également rattachés à ce domaine.

Le **développement local** mobilise **1 971 274 €**. Sur ce montant est prévu le reversement au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) d'une partie de la **Taxe d'aménagement** (**1 272 727 €**), soit un taux de reversement de 0,2 % sur le taux appliqué de 2,2%. La deuxième enveloppe est dédiée au fonctionnement d'un contrat Clair en fin d'exécution (**60 023 €**), auquel il faut ajouter le fonctionnement des Parcs naturels régionaux (**100 000 €**). Les crédits d'études en matière **d'aménagement et d'urbanisme** s'élèvent pour 2019 à **130 000 €**. Enfin, sont également prévus des crédits de subvention en faveur de Seine-et-Marne Numérique (**230 000 €**) et pour divers partenariat de soutien au développement local (**178 524 €**).

Une enveloppe globale de **733 880 €** sera mobilisée en faveur de **l'agriculture**. Elle financera prioritairement la convention d'objectifs conclue avec la Chambre d'Agriculture (**451 800 €**) mais aussi diverses subventions, notamment à destination des éleveurs de Seine-et-Marne, en faveur de la filière bois ou encore, dans le cadre du fonds d'indemnisation agricole pour les zones inondables (**274 080 €**). Le reste des dépenses sera consacré au versement d'une subvention pour Aider les Exploitations AGRicoles en DIFFicultés (AGRIDIFF) pour **4 000 €** et pour réaliser diverses actions de communication (**4 000 €**).

Le domaine des **affaires internationales et européennes** s'élève à **170 000 €**, montant réparti entre les partenariats internationaux (**50 000 €**), les aides humanitaires (**20 000 €**) et le montage des dossiers de demandes d'aides et la cotisation à « Ile de France Europe » (**100 000 €**).

Le domaine **tourisme** ne présente plus en 2019 que les crédits attachés aux opérations antérieures votées en AE et présentant des crédits de paiement en 2019 (**10 000 €**) au titre du **développement touristique itinérance et numérique**

➤ **Protection de l'environnement : 2 361 617 €**

Sur le domaine de **l'environnement**, une enveloppe de **726 240 €** est ouverte au titre des **Espaces Naturels Sensibles départementaux** dont **345 658 €** pour leur entretien et leur fonctionnement, **254 612 €** au titre de divers partenariats (soutien à Seine-et-Marne Environnement (SEME), à l'Office de tourisme de La Ferté-Gaucher pour le vélorail, au conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) pour la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel, notamment auprès des collégiens) et **70 770 €** nécessaires à l'élaboration d'études environnementales. Une somme de **15 000 €** est allouée aux supports pédagogiques et aux frais de communication et **6 200 €** pour des cotisations. Enfin, **34 000 €** sont prévus pour l'animation « culture nature ».

Des crédits sont également ouverts au titre des **autres Espaces Naturels Sensibles** (**527 460 €**). Il s'agit de subventions accordées pour l'entretien de forêts communales, pour des études écologiques et la gestion d'arbres remarquables (**35 000 €**), du partenariat avec l'ONF pour l'entretien de forêts domaniales (**322 000 €**), de divers partenariats pour **158 100 €** (Laboratoire régional de suivi de la faune sauvage, comité départemental de la randonnée pédestre en Seine-et-Marne, comité départemental du tourisme équestre, l'association de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais...) et du renouvellement de la cotisation au Laboratoire régional de suivi de la faune sauvage (**12 360 €**).

Au titre de l'environnement et du **développement durable**, une enveloppe globale de **287 695 €** est prévue pour soutenir l'activité de Seine-et-Marne Environnement, dans le cadre de la convention pluriannuelle signée avec cette association et divers projets d'associations ou de syndicats de déchets en faveur de l'éducation ou de la sensibilisation à l'environnement et à la gestion des déchets (**252 125 €**), tandis que **19 000 €** permettront la poursuite de la réflexion sur l'émergence de filières de valorisation des déchets inertes, dont une étude foncière à mener pour les carrières des dix sites recensés et la création d'un évènement autour de la prévention et de la gestion des déchets à destination du grand public. Par ailleurs, des actions de promotion du développement durable seront menées : réalisation et impression de guides pour un montant estimé à **6 000 €**. Seront également poursuivis l'adhésion à divers organismes notamment dans les domaines de l'énergie et du changement climatique (**10 570 €** versés à AMORCE, ARENE, COMITE 21).

Près de la moitié des crédits ouverts sur le domaine de l'**eau** (**820 222 €**) est consacrée au **Laboratoire départemental d'analyses** (**395 960 €**) pour ses achats de fournitures diverses ou encore de prestations et de maintenance de ses matériels ainsi que la lutte anti-vectorielle (**39 912 €**). Le financement des aides en matière d'entretien des **cours d'eau**, ainsi que notre participation au fonctionnement de l'Entente Marne nécessitent **204 500 €**. L'enveloppe consacrée à l'**eau potable** mobilise **170 000 €** principalement dans le cadre de notre convention de partenariat avec Aquil'Brie. Enfin, **9 850 €** sont alloués aux frais d'analyse et au matériel du Service d'Animation Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux (SATESE).

➤ **Routes départementales : 10 540 120 €**

Les dépenses d'**entretien et d'exploitation du réseau routier** consistent essentiellement dans l'achat de fournitures de voirie (granulats, sel de déneigement, peintures...), de carburant, de prestations d'entretien et de réparation (**8 976 120 €**) ainsi que **964 657 €** sur la propreté du réseau départemental. En complément sont également prévus des crédits récurrents d'études (**120 000 €**), d'entretien des plantations (**350 000 €**), de petits travaux d'aménagement des Agences Routières Départementales (**50 000 €**) et de documentation technique (**4 000 €**). Enfin, l'**aménagement du réseau routier** nécessite **75 343 € : 39 443 €** pour notre participation au délaissement des biens situés dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques de Grandpuits-Bailly-Carrois, **15 900 €** pour les dépenses liées aux cessions foncières et **20 000 €** en indemnisation de dégâts faits aux cultures.

➤ **Sécurité : 107 472 600 €**

Il est proposé d'inscrire **107 200 000 €** pour notre participation au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et Secours. Une enveloppe de **25 000 €** est également prévue pour les sections des jeunes sapeurs-pompiers. La constitution d'une provision pour faire face à une activité opérationnelle exceptionnelle du SDIS liée, par exemple, à d'éventuelles catastrophes naturelles se poursuit (**150 000 €**). Complétant ces inscriptions, **97 600 €** de crédits sont proposés en faveur de la sensibilisation à la sécurité routière, d'une part, sous forme d'actions directement conduites par le Département pour **50 000 €** (livrets ASSR, actions de communication) et, d'autre part, en subventionnant l'Association Prévention Routière pour des actions de sensibilisation au risque routier auprès des collégiens (**47 600 €**).

➤ **Transports : 52 445 990 €**

Le domaine des **transports scolaires** mobilise globalement **30 073 500 €** finançant nos diverses participations en la matière dont : l'aide au forfait Imagine'R pour les primaires et les collégiens (**9 000 000 €**) auquel s'ajoutent **30 000 €** pour l'aide complémentaire aux primaires en RPI sur lignes régulières, les circuits spéciaux (**10 250 000 €**) ainsi que le transport des élèves et étudiants handicapés (**10 140 000 €**). A ces principales dépenses, on peut également ajouter les aides aux salaires des accompagnateurs scolaires (**250 000 €**) ou aux élèves scolarisés en internat utilisant des transports en commun ou un véhicule personnel (**60 000 €**). Le reste des dépenses (**343 500 €**) correspond à des frais divers de fonctionnement liés à l'exercice de la compétence du transport scolaire (contrôles qualité, remboursement de frais en régie, indemnités kilométriques). Sur ce

domaine, nos dépenses seront en partie compensées par une dotation du STIF en 2019 pour un montant total de **16 930 886 €**.

Les dépenses de fonctionnement liées aux **transports publics** représentent **22 372 490 €**. Le premier poste de dépenses en volume est notre participation au fonctionnement du STIF qui est estimée à **8 232 050 €**. Le second poste correspond aux versements à effectuer à notre délégataire du service public du réseau **PAM77** à hauteur de **6 350 000 €**, complété d'une enveloppe de **104 000 €** pour expérimenter l'accompagnement de quelques utilisateurs du service PAM vers des lignes de transports en commun et pour lancer un marché public de transports pour desservir un ou plusieurs établissements sociaux ou médico sociaux. Cette dépense devrait être financée en partie par Ile-de-France Mobilités dans le cadre d'une convention de financement à négocier. Une dépense annexe est aussi à rattacher au réseau PAM : le marché de contrôle qualité (**70 000 €**).

Une enveloppe de **3 790 100 €** sera nécessaire au fonctionnement des dispositifs «Améthyste et autres». Cette ligne correspond au subventionnement du titre de transport « Améthyste » téléchargeable sur Passe Navigo (**3 700 100 €**) et aux forfaits Mobilis pour les anciens combattants et les veuves de guerre (**90 000 €**).

Notre participation au financement des **lignes express** s'élève à **1 905 000 €**. Le Département s'est engagé à soutenir financièrement l'exploitation des 13 lignes Express existantes sur son territoire et les différents renforts de service actés par le Conseil d'administration du STIF dans le cadre du Grand Paris des Bus.

Les autres actions du domaine concernent les **points d'arrêt** et plus précisément la maintenance des abris voyageurs, la conception des supports de communication et leur affichage (**605 000 €**), le **transport à la demande** dont les crédits financeront 12 services de TAD pour l'année 2019 (**990 000 €**). Le domaine concerne enfin les dépenses liées **aux infrastructures** du TZEN, études et frais de communication représentent **260 340 €**. Ces crédits permettront notamment au Département d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'aménagements à court et moyen termes, favorisant la circulation des bus entre Lagny et le Val d'Europe, principalement sur la RD 231.

Pour finir, diverses opérations d'**études** (Agences locales mobilité...), des actions de **communication** (actions de promotion des transports) ainsi que des subventions ou adhésions diverses nécessiteront **66 000 €** de crédits en 2019.

2 - Mission développement socio-éducatif, culturel et sportif : 48 161 844 €

➤ Culture et patrimoine : 6 953 794 €

L'essentiel des crédits de paiement relatifs à cette politique concerne le domaine du **développement culturel** (**4 682 650 €**) et elle se répartit principalement sur deux postes. Le premier poste (**1 408 560 €**) permettra le versement des aides aux lieux de diffusion du spectacle vivant, des arts plastiques et du cinéma. A ces crédits s'ajoutent les contributions 2019 aux deux scènes nationales, la Ferme du Buisson et le Théâtre de Sénart (**500 000 € dont 300.000 €** pour la Ferme du Buisson et **200.000 €** pour le Théâtre de Sénart). Les deux scènes pourront également prétendre à d'autres financements sur la base de subventions de projets dans le cadre de dispositifs existants. Pour la scène Nationale « Théâtre de Sénart », le Contrat d'objectifs et de Moyens pour la période 2018-2021 et son avenant en fixe le principe et le montant maximum et son approbation sera soumise au vote de l'assemblée départementale le 20 décembre 2018.

Le second poste correspond à la subvention de fonctionnement qui sera versée à l'association Act'Art afin qu'elle puisse poursuivre ses missions d'animation culturelle et de valorisation du territoire (**1 185 000 €**), aux **enseignements artistiques** (**875 000 €**), aux **compagnies artistiques professionnelles** (**180 000 €**) ainsi qu'**aux festivals et manifestations** (**363 090 €**). L'enveloppe 2019

dédiée aux contrats triennaux de développement culturel permettra de concrétiser de nouveaux contrats (150 000 €). Enfin, des crédits sont réservés aux anciens combattants à travers le financement de diverses associations et de notre adhésion à l'association Paysages et Sites de Mémoires de la Grande Guerre (21 000 €).

Le deuxième domaine relève du développement de la lecture publique. Il mobilise 661 604 €, principalement centrés sur l'accroissement de l'offre documentaire (440 500 €) et sur le développement du réseau des médiathèques (54 100 €). L'enveloppe de 132 304 € prévue au titre du développement culturel permettra de maintenir les actions culturelles dans les dix collèges bénéficiant de la dotation, la participation au livre de l'académie, l'engagement dans l'opération Premières pages, l'implication dans le prix Esprit libre à destination des détenus du centre pénitentiaire de Réau, la Fête de l'animation visant à valoriser le cinéma d'animation et l'ensemble des actions de développement culturel menées par la Médiathèque Départementale (97 304 €). Des crédits sont également prévus pour la création du prix départemental de la nouvelle policière (5 000 €), 3 contrats territoire lecture (30 000 €), la formation et les journées d'études (23 000 €) et l'édition (11 700 €).

Au sein du domaine **patrimoine** (769 550 €), figurent en 2019. Pour développer une dynamique touristique et culturelle grand public, le Département a décidé d'organiser, chaque année, à partir de juillet 2018 un festival du Patrimoine en Seine-et-Marne. Les crédits sollicités permettront la mise en place de la seconde édition du Festival "Emmenez-moi" (300 000 €). Les crédits sollicités sur ce domaine concernent également le Château de **Blandy-les-Tours** (332 200 €), pour l'accueil des visiteurs, les visites guidées, et pour l'animation du Château à destination de ses publics ainsi que la prise en charge des dépenses liées au bon fonctionnement du site. Une enveloppe globale de 79 000 € est dédiée à la **valorisation du patrimoine**, pour le financement essentiellement de frais de fonctionnement des projets et des chantiers conduits par les associations Patrimoine et Musées. Notons enfin que des crédits sont inscrits pour poursuivre **les recherches** et **les fouilles archéologiques** (33 000 €), les mesures en faveur de **l'entretien du patrimoine monumental** (10 000 €) et la protection des **antiquités et objets d'art** (15 350 €).

Le fonctionnement des **musées** départementaux et la valorisation de leurs collections mobilisent 471 490 € dont 428 990 € au titre des frais de fonctionnement, d'animation et de programmation artistique de chacun des cinq musées départementaux, dont une opération spécifique « parcours du 19^{ème} siècle » dédiée aux trois musées regroupés Bourdelle, Barbizon et Mallarmé (192 000 €). A ces dépenses, s'ajoute la réalisation de documents de communication, promotion des collections ou supports d'aide à la visite (35 000 €), mais aussi d'outils de médiation multi sensorielle adaptés à tous les publics et au confort d'usage (7 500 €).

Sur le domaine des **archives**, une enveloppe de 368 500 € est proposée. Une enveloppe spécifique est prévue pour poursuivre les opérations de dépoussiérage et de reconditionnement des documents lancées en 2015 pour 170 000 €. Les prestations de restauration de documents abîmés et l'achat de conditionnements spécifiques sont estimés à 96 500 €, tandis que la numérisation de documents d'archives dispose de 35 000 €. Les dotations notamment destinées à soutenir des associations, sont ouvertes pour 20 000 €. Les trois dernières enveloppes concernent l'achat de documentation scientifique et professionnelle (11 000 €) les dépenses liées aux ateliers et malles pédagogiques à destination des élèves Seine-et-Marnais (6 000 €) et une opération ponctuelle visant à lancer un vaste chantier pour la réalisation des travaux de numérisation et d'océrisation d'une partie de presse conservée aux AD77 (30 000 €).

➤ **Education et formation : 36 953 700 €**

Près de 70% des crédits de cette politique sont consacrés au domaine **vie des collèges** (26 054 200 €) avec notre **participation au budget des collèges publics et privés** (respectivement 18 686 500 € et 5 800 000 €). Toujours dans ce domaine, les crédits sont complétés d'une enveloppe de 1 193 500 € destinée aux **équipements et matériels TICE** et plus particulièrement à l'accès internet mutualisé, à l'assistance et l'hébergement informatique pour les collèges concernés. Les dépenses liées à **l'équipement** des ATTEE représentent 20 000 € en 2019. Les crédits liés à la

restauration scolaire, notamment pour les analyses bactériologiques dans les collèges et la poursuite de la mise en œuvre de la politique d'achat nécessiteront **295 000 €** pour 2019. Enfin une enveloppe de **59 200 €** est reconduite afin de prendre en charge l'organisation des événements liés à l'éducation, les subventions aux fédérations de parents d'élèves et aux délégués départementaux de l'éducation nationale.

Les travaux dans les **bâtiments des collèges** mobilisent **8 302 500 €**. L'entretien courant est estimé à **4 005 000 €** (notamment en travaux urgents ou programmés) complété de travaux de sécurité pour **1 655 000 €**. Notons également sur ce domaine, une enveloppe de subventions accordées aux collèges pour leur permettre de réaliser des travaux d'embellissement des locaux (**300 000 €**), ainsi qu'une provision pour les locations de bâtiments démontables en forte hausse sur 2019 (**1 198 000 €**) ou encore le paiement de primes d'assurances dommages-ouvrages ou d'autres dépenses de fonctionnement (**449 500 €**). Une enveloppe de **65 000 €** financera les dépenses énergétiques des collèges qui ont fait l'objet de travaux de raccordement aux réseaux urbains de chaleurs. Enfin, **630 000 €** de crédits sont destinés aux dépenses de maintenance des installations énergétiques de plusieurs collèges.

Les **actions éducatives en appui à la scolarité** représentent **2 597 000 €** dont plus de 80% concernent les aides à la **restauration scolaire** (**2 062 000 €**). Les aides aux projets éducatifs disposent de **505 000 €** pour la poursuite de mesures en faveur de la découverte des métiers, de l'apprentissage de l'anglais, de l'éducation artistique et culturelle, d'actions éducatives d'été. Les **aides à la scolarité** des collégiens sont dotées de **30 000 €** pour le nouveau dispositif de récompense au brevet via l'attribution d'un "Pass culture".

➤ **Jeunesse, sports et loisirs : 4 254 350 €**

La principale action du domaine **des activités sportives** (**3 594 350 €** au total) concerne le soutien au **sport civil** avec une enveloppe de **2 061 000 €** principalement tournée vers les associations sportives civiles (**1 010 000 €**), les manifestations et les grands événements sportifs (**349 000 €**) ainsi que vers les écoles multisports (**250 000 €**). Elle se décline également en subventions versées aux comités départementaux (CDOS) et aux projets sportifs (**240 000 €**) ou encore aux associations (**212 000 €**) notamment le centre de ressources et d'information. Le **sport scolaire** dispose d'une dotation de **438 350 €** principalement en faveur de la natation scolaire (**281 000 €**), l'association UNSS (**132 350 €**) et des sections sportives scolaires (**25 000 €**). Le **sport de haut niveau** est soutenu par une enveloppe de **925 000 €** et rappelons que les actions de **sport nature** représentent **90 000 €** dédiés au financement des îles de loisirs sur 2019. A cela s'ajoute, les **événements annuels** (**35 000 €**), la **promotion du sport** (**5 000 €**) et la **Rando des 3 châteaux** (**40 000 €**).

Le domaine de **la jeunesse et des loisirs** mobilisera en 2019, **660 000 €**. Les aides aux associations de jeunesse et d'éducation populaire sont estimées à **350 000 €** dans le cadre de la mise en place de contrats d'objectifs, tandis que les projets et les initiatives des jeunes disposeront de **310 000 €** (dont **60 000 €** pour les bourses BAFA).

3 - Mission solidarité : 611 656 100 €

➤ **Enfance et famille : 177 136 000 €**

L'enveloppe en faveur de l'enfance et de la famille qui représente près de **30 %** des dépenses de solidarité, concerne en premier lieu **la prévention, la protection et l'hébergement des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance** (**147 030 850 €**) en établissements d'une part (**96 189 000 €**), et en familles d'accueil d'autre part (**45 572 150 €**), ces deux dépenses étant complétées par des prestations en faveur des enfants (**5 269 700 €**) prévues au titre des frais de santé, de scolarité, de

transports ou de loisirs. Le volume de crédits relatif à **l'accueil des enfants en établissements** ne cesse de croître depuis 2 ans sous l'effet de l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA). Le budget 2019 est construit sans revalorisation des coûts moyens journaliers mais avec les hypothèses d'une forte progression annuelle des MNA (+200), de la mise en œuvre d'un dispositif dédié par le biais des prestataires autorisés et de l'ouverture d'une structure Départementale qui devrait permettre l'accueil de 900 MNA et en prenant en compte les mesures nouvelles développées en milieu ouvert (AEMO, AEMO R, AED, AED R).

Le secteur de la **protection et de la prévention des enfants à domicile** se décline en trois axes sur une enveloppe globale de **21 476 750 €** : les aides en milieu ouvert (**11 814 000 €** notamment les aides éducatives renforcées ou encore les allocations « contrat autonomie » pour les jeunes majeurs), la prévention spécialisée (**3 830 000 €**) ainsi que l'ensemble des mesures de protection en milieu ouvert (**5 832 750 €**) dont les aides aux familles, les mesures éducatives, l'évaluation des mineurs non accompagnés.

Le troisième domaine à évoquer est celui de la **prévention médico-sociale et l'aide à la fonction parentale et à l'enfant** qui est doté d'une enveloppe de **8 628 400 €** dont **6 097 700 €** destinés au fonctionnement des modes de garde existants ou à la création de nouvelles places. Sur les crédits de ce même domaine, les actions de PMI sont dotées de **1 565 500 €**. Plusieurs dispositifs se poursuivent : la prise en charge des frais de formation des assistants maternels agréés (**350 000 €**), la planification familiale (**369 000 €**) et le versement de diverses subventions à des associations (**227 600 €**). S'y ajoutent des crédits destinés à la réalisation d'interventions ponctuelles sur des thèmes particuliers pour l'ensemble des assistants maternels (**10 000 €**) ainsi qu'au financement des modes d'accueil du jeune enfant (**8 600 €**).

➤ **Habitat : 4 918 376 €**

La participation départementale au Fonds de Solidarité Logement est l'élément essentiel de cette politique avec une enveloppe dédiée de **3 500 000 €** pour le financement des aides individuelles au maintien et à l'accès au logement ou encore au paiement de factures de gaz, d'eau ou d'électricité. D'autres mesures d'insertion par le logement sont également prévues pour un total de **1 418 376 €** essentiellement au travers d'aides à des associations œuvrant dans le champ de l'insertion par le logement. Une ligne de **63 000 €** est dédiée au fonctionnement des aires de grands passages pour les gens du voyage.

➤ **Insertion : 185 028 512 €**

Pour l'essentiel, les crédits proposés financent les **allocations RSA** pour un montant de **169 290 000 €** en augmentation par rapport au BP 2018 (+ 3,3 M€ soit + 2 %). Par ailleurs un rapport spécifique sur l'évolution des Allocations Individuelles de Solidarité (RSA, APA et PCH) et leur financement est présenté à la même séance. Les crédits d'allocations sont complétés de frais divers à hauteur de **400 000 €** (admissions en non-valeur, remises gracieuses, annulation de titres émis sur exercices antérieurs...).

Le domaine des « **dispositifs RSA** » affiche au BP 2018 un volume de crédits de **10 606 090 €** qui se répartit sur les actions d'insertion par le retour à l'activité économique pour **2 300 000 €** (AE ouvertes en 2018 et 2019), le **cofinancement des dispositifs emploi** à hauteur de **3 368 460 €** (CUI-CAE, CUI-CIE, CDDI), l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (**2 451 287 €** dont **1 138 062 €** de crédits co-financés FSE) et les **dispositifs d'insertion** (**2 486 343 €**).

Le domaine « **autres dispositifs d'insertion** » complète ces mesures en mobilisant une enveloppe de **4 732 422 €** dédiée au fonds départemental de solidarité (**1 592 000 €**) et aux **plans locaux d'insertion pour l'emploi** cofinancés par le FSE (**448 118 €**) dans lesquels le Département en sa qualité d'organisme intermédiaire assure la gestion de la subvention globale élargie aux PLIE. Les **dispositifs d'insertion sociale et médico-sociale** représentent **1 677 994 €** (dont **1 000 000 €** pour les MASP 2^{ème} niveau) et les actions **d'insertion des jeunes**, **840 000 €**. Sur ce dernier poste, les crédits

du fonds d'aide aux jeunes s'élèvent pour 2018 à **320 000 €** (hors frais de gestion), les aides aux missions locales à **288 000 €** et la subvention à l'E2C à **200 000 €**. S'y ajoutent des crédits à destination du **soutien des MDS (49 000 €)** et les crédits de l'action **services et partenaires (125 310 €)**. Ces deux dernières actions comprennent le financement d'honoraires de consultants et d'intervenants dans le cadre de journées techniques ou de supervisions ponctuelles et diverses subventions.

➤ **Personnes âgées : 93 135 012 €**

L'hébergement des personnes âgées nécessite l'inscription d'une dotation de **46 402 135 €** répartie principalement sur deux postes.

Le premier concerne les **frais liés à la dépendance** pour **26 010 800 €**, c'est-à-dire pour l'essentiel l'Allocation Personnalisée d'Autonomie versée aux établissements (**26 000 000 €**). Ce montant tient compte de la mise en place du forfait global dépendance prévu par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) et permettra le paiement de la dotation aux 115 établissements de Seine-et-Marne, ainsi qu'aux établissements hors département et aux USLD concernée. Sur cette action sont également prévus **10 800 €** de prestation de dématérialisation dans le cadre du schéma autonomie. Le second poste concerne les **frais liés à l'hébergement** proprement dit pour **20 200 000 €** sur la base d'un nombre de bénéficiaires stable et d'une augmentation du cout moyen journalier de 1 %. Sur ce domaine, sont également prévus **152 610 €** en frais divers (titres annulés sur exercices antérieurs, créances éteintes) et **38 725 €** pour l'**accueil familial**.

Les crédits liés au **maintien à domicile des personnes âgées** sont estimés à **46 732 877 €** dont une part essentielle est consacrée à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (**41 700 000 €** pour 9 687 bénéficiaires au 31 août 2018), mais aussi aux obligations consécutives à l'adoption de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement (ASV). La mise en œuvre de ces nouvelles actions individuelles ou collectives est estimée à **2 566 100 €**. Par ailleurs, notre participation au fonctionnement des Pôles autonomie territoriaux (ex Centres Locaux d'Information et de Coordination) est intégrée pour un montant de **1 462 000 €** tandis qu'une enveloppe de **596 900 €** correspond à l'accord cadre qui nous lie à la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des SAAD.

De plus, sont également prévus des actions extra-légales (**407 877 €**), telles que notre participation à la téléassistance, le financement des chèques emploi service universel (CESU) et le versement de subventions aux clubs du 3^{ème} âge.

➤ **Personnes handicapées : 151 298 200 €**

L'hébergement des personnes handicapées représente, au BP 2019, **110 807 440 €**. Ce montant prend en compte, les frais liés à l'hébergement (**99 700 000 €**) auxquels s'ajoutent des frais divers (**50 500 €**), le coût des services d'accompagnement qui favorisent le maintien des personnes handicapées dans leur domicile (**8 900 000 €**) ainsi que les frais liés à la dépendance (**1 428 000 €**) dont la Prestation de Compensation du Handicap (**1 118 000 €**) et l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) (**310 000 €**). Il faut aussi y ajouter les dépenses d'accueil familial pour **728 940 €**.

Le **maintien à domicile des personnes handicapées** mobilise **40 490 760 €** dont **30 105 000 €** pour la Prestation de Compensation du Handicap, **6 304 000 €** au titre de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne et **180 000 €** pour le remboursement aux CCAS et aux SAAD des heures d'intervention dans le cadre de l'aide à domicile pour des personnes handicapées au titre de l'aide sociale. Notre participation au fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées est inscrite pour **3 787 000 €**. Par ailleurs, seront financées des actions extra-légales en faveur des adultes handicapés pour **114 760 €**. Cette dernière ligne concerne le versement de diverses subventions (**104 760 €**) et le règlement de remises gracieuses (**10 000 €**).

➤ **Santé publique : 140 000 €**

L'action Démographie médicale est dédiée à la poursuite des engagements du Département à destination des étudiants par le financement des bourses aux étudiants en professions de santé (dispositifs OK DOC 77 et contrat régionaux d'exercice sanitaire), d'aide au fonctionnement des maisons de santé pluri professionnelles et universitaires implantées à Coulommiers, Torcy, le Mée-sur-Seine, Provins et Fontainebleau (140 000 €).

4 - Mission fonctionnelle : 221 284 677 €

➤ **Conduite des politiques départementales : 1 520 725 €**

Les crédits de paiement liés à la communication (1 000 000 €) regroupent les frais de communication interne, les relations presse et la réalisation du magazine départemental.

Les crédits du développement des services et des usages numériques sont liés à l'hébergement internet et les cotisations à verser aux associations numériques (132 850 €). S'y ajoute une enveloppe dédiée à nos parrainages et partenariat divers (110 000 €) qui a pour vocation à soutenir des opérations ou manifestations locales n'entrant pas dans le champ des dispositifs d'aide existants. Enfin, une enveloppe de 277 875 € permettra de verser diverses subventions et cotisations aux associations d'élus locaux et notamment à l'Assemblée des Départements de France et à la fédération syndicale des salariés (70 875 €).

➤ **Direction de l'action départementale (hors frais financiers) : 1 890 500 €**

Les frais de documentation générale rattachés à cette politique pour le montant de 290 000 € comprennent la documentation générale, technique et informatisée (210 000 €), l'agrégateur de presse (65 000 €) et le droit de copiage (15 000 €).

Les études et dépenses diverses rattachées à la direction générale s'élèvent à 161 500 €. Des crédits, d'un montant de 30 000 €, destinés aux études et aux audits stratégiques pourraient être menés en 2019 dans le cadre de réorganisation spécifiques ou de réflexion organisationnelle. Par ailleurs, sont également prévus, les frais d'études, principalement en matière d'évaluation des politiques publiques (65 000 €), d'honoraires et de prestations (56 500 €). Enfin, 10 000 € destinés aux actions qui seront menées en 2019 dans le cadre de la politique managériale de la DG.

S'ajoutent à ces dépenses les frais liés aux autres opérations financières (1 439 000 €). Pour les émissions obligataires, il est proposé d'inscrire 260 000 € pour couvrir les dépenses liées à la poursuite des émissions de titres obligataires du Département dans le cadre du programme Euro Medium Term Note (EMTN). Les frais de gestion de la dette départementale s'élèvent à 264 500 €, ils concernent le coût de la notation financière et de l'assistance à la gestion de la dette ainsi que les commissions et frais bancaires facturés au titre des emprunts existants notamment pour les commissions de non-utilisation. Une ligne de dépenses imprévues est reconduite pour 500 000 € pour faire face aux éventuelles dépenses qui n'auraient pas été inscrites au budget et ne pouvant pas attendre la prochaine décision modificative. Un montant de 280 000 € est également proposé sur le même domaine qui correspond aux frais de gestion de la taxe sur l'électricité soit environ 2% du produit de taxe sur l'électricité proposé en recettes. Le reste des crédits (134 500 €) concerne notamment les mouvements techniques d'annulation et de réduction de titres de recettes émis sur exercices antérieurs, l'apurement des rattachements, les frais d'insertion et les intérêts moratoires et des prestations externes d'assistance sur des questions comptables.

➤ **Moyens généraux : 17 636 540 €**

Les dépenses du domaine de la **logistique** s'élèvent à **5 075 530 €**. Le premier poste concerne l'entretien des locaux avec une estimation des besoins à **1 703 000 €** et le second, la gestion de la flotte des véhicules avec **930 800 €**. L'enveloppe consacrée au matériel et au mobilier représentera **211 900 €** en 2019. Le reste des crédits (**2 229 830 €**) est réparti sur un grand nombre de dépenses dont l'affranchissement, l'ensemble des fournitures, les prestations de services, les catalogues et imprimés, l'habillement professionnel, l'alimentation ou encore les réceptions et frais de représentation.

Le deuxième domaine concerne les **systèmes d'information** qui disposent d'une enveloppe prévisionnelle de **4 061 410 €** en 2019 pour couvrir les besoins en entretien et maintenance (**1 729 460 €**), en prestations et fournitures (**1 278 450 €**) et en frais de télécommunications (**1 053 500 €**).

L'enveloppe allouée à la **gestion du patrimoine immobilier** s'élève à **4 781 500 €**. Il s'agit principalement des dépenses de fluides (**2 040 000 €**), de loyers et de charges locatives (**1 580 000 €**), des impôts taxes et redevances (**840 000 €**) de frais de gardiennage et de surveillance (**320 000 €**) ou encore de petites dépenses d'entretien (**1 500 €**).

Enfin, **l'entretien des bâtiments** (entretien et travaux de sécurité incendie) et **la prévention des risques** (assurances sinistres et conseils juridiques) nécessitent des inscriptions de crédits, respectivement de **1 944 000 €** et **1 774 100 €**.

➤ **Ressources humaines : 200 236 912 €**

Sur cette politique, **la masse salariale** représente **95,4 %** des crédits proposés soit **190 980 430 €**, elle est en progression par rapport aux crédits inscrits 2018 (+1,7 %). Il a été tenu compte d'un Glissement Vieillesse Technicité de **+1,2%** et la revalorisation de certaines grilles indiciaires qui devrait se poursuivre en 2019. Plusieurs mesures sont par ailleurs intégrées pour contenir la masse salariale : le maintien de l'enveloppe destinée au financement de la masse salariale des agents recrutés pour remplacer les absences de plus de 6 mois, le maintien du nombre d'apprentis, l'arrêt progressif du dispositif emplois d'avenir et la mise en place du jour de carence qui permet de diminuer de **447 500 €** la masse salariale. En complément de la masse salariale proprement dite sont également rattachés au domaine **gestion des ressources humaines**, **2 420 460 €** de frais de gestion composé de l'assurance relative aux accidents du travail (**1 293 900 €**), de l'expérimentation de l'intérim et l'intervention des associations intermédiaires pour pallier les absences dans les collèges (**990 000 €**) et des dépenses annexes de personnel (**136 560 €**) ainsi que l'enveloppe des frais de déplacement (**786 800 €**).

Par ailleurs les **actions sociales en faveur du personnel** s'élèvent au BP 2019 à **4 704 029 €**. Cette somme finance des aides à la restauration, mais aussi la subvention au Comité des Œuvres sociales. Le domaine de la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** se décline en deux actions : celle de la formation pour **1 122 193 €** et les moyens de recrutement pour **223 000 €**.

5- Prélèvements sur fiscalité pour péréquation : 30 300 000 €

Ces prélèvements sont estimés à **30 300 000 €** pour 2019. Ils se décomposent comme suit :

- Prélèvements au titre du fonds national de péréquation des DMTO et du fonds de solidarité des DMTO : **30 000 000€**

Le premier fonds de péréquation sur les DMTO, le fonds national de péréquation des DMTO en vigueur depuis 2011 repose sur un mécanisme de double prélèvement : un prélèvement sur le stock ou sur le niveau de produit par habitant et un prélèvement sur le flux.

Le deuxième fonds de péréquation sur les DMTO, le fonds de solidarité sur les DMTO créée par la Loi de finances pour 2014 et pérennisée par la Loi de finances pour 2015 repose sur un prélèvement égal à 0,35 % du montant de l'assiette du régime de droit commun de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement perçus par les Départements l'année précédant celle de la répartition.

Ces deux prélèvements ne doivent pas excéder le plafond de 12 % du montant des DMTO 2018. La somme du prélèvement du fonds national de péréquation des DMTO évalué à 12 100 000 € et du prélèvement en faveur du fonds de solidarité des DMTO évalué à 17 900 000 € atteint le plafond de 12 % du produit estimé 2018, soit **30 000 000 €**.

- Prélèvement au titre du fonds national de péréquation de la CVAE : **300 000 €**

Le Fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est alimenté par un double prélèvement : l'un au titre du niveau de produit par habitant et l'autre au titre de la croissance d'une année sur l'autre du produit. Pour 2019, le prélèvement en faveur du fonds national de péréquation de la CVAE est estimé à **300 000 €**. Le Département ne devrait pas subir en 2019 de prélèvement sur le flux en raison de la diminution du produit de la CVAE de 2017 à 2018.

6 - Frais Financiers : 17 000 000 €

Les crédits inscrits à hauteur de **17 000 000 €** comprennent exclusivement les frais liés aux intérêts de la dette départementale. Les intérêts se décomposent en trois postes :

- **972 000 €** pour les charges financières relatives aux 4 instruments de couverture (inscription en diminution de 170 K€ / à celle du BP 2018). Cette inscription est à mettre en perspective avec les recettes attendues sur les instruments de couverture (105 K€). En contractant la dépenses et la recette sur les swaps, on aboutit à une charge « nette » de 771 K€ sur les « swaps ».
- les intérêts des emprunts à long terme pour un montant de **15 887 000 €**. Cette inscription est en nette diminution par rapport à celle du BP 2018 (- **2,7 M€**).
- les intérêts courus non échus sont abondés de **141 000 €** au regard du stock de dette estimé à fin 2018 et de l'évolution des intérêts à taux variable.

III. LES RECETTES

Les recettes réelles totales s'élèvent à **1 738 664 025 €** (contre **1 694 114 195 €** au BP 2018) dont **1 235 612 790 €** pour la section de fonctionnement et **503 051 235 €** en investissement.

Si l'on soustrait les recettes financières qui équilibrent pour un même montant des dépenses financières (opérations de réaménagement de dette et mouvements sur nos contrats long terme renouvelables, CLTR) qui sont ouvertes pour **350 000 000 €**, les recettes réelles, hors opérations financières neutres, sont donc de **1 388 664 025 €** contre **1 344 114 195 €** au BP 2018. C'est donc une augmentation de **+ 3,3 %** des recettes réelles totales qui est constatée entre le BP 2018 et le BP 2019.

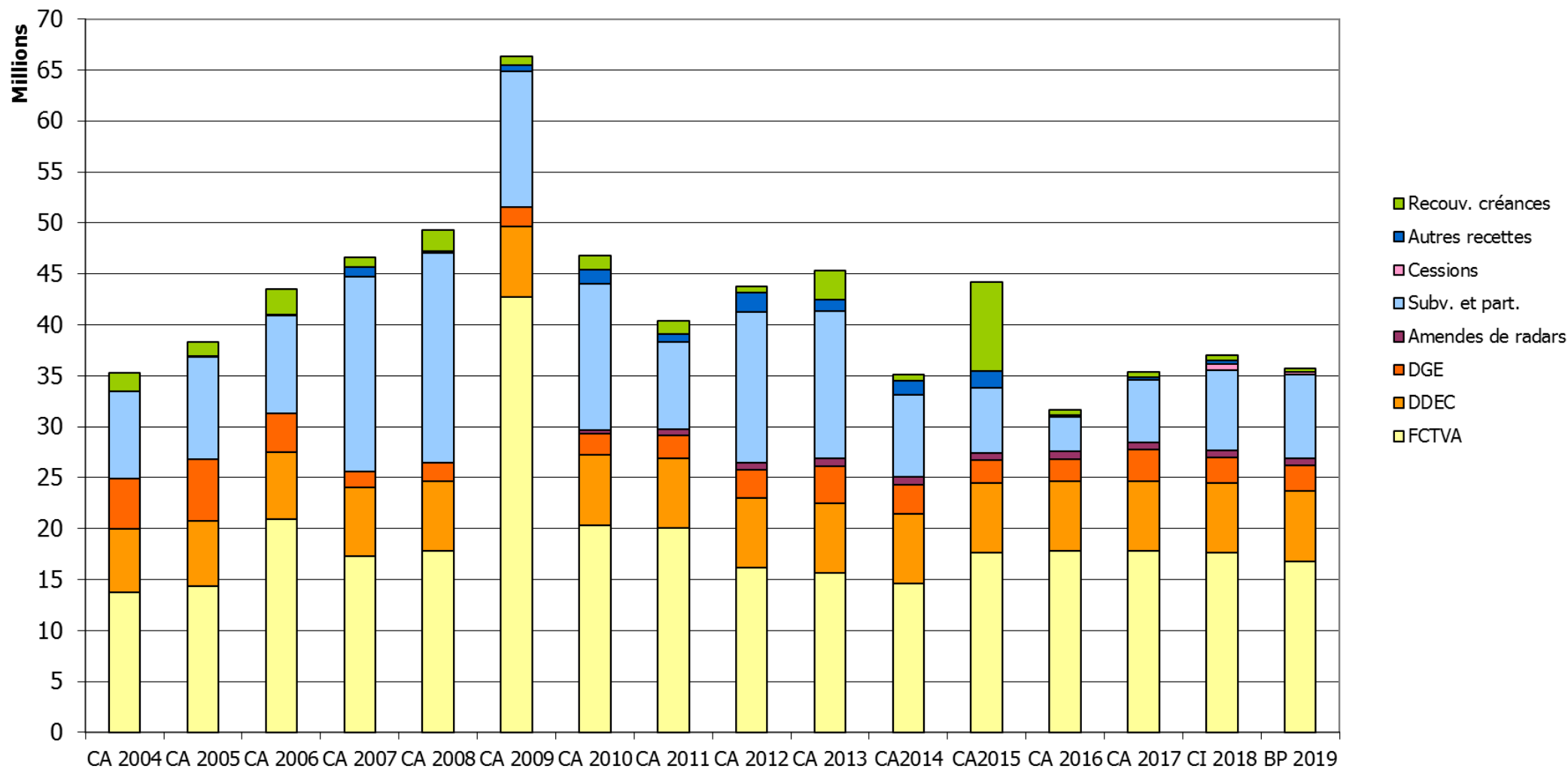
III - 1. Recettes d'investissement : 503 051 235 €

Les recettes d'investissement sont en augmentation par rapport au budget primitif 2018 (**503 051 235 €** contre **476 047 000 €** en 2018). Les recettes définitives (subventions, participations, recouvrements de créances) d'un montant de **35 724 279 €** augmentent de **+ 3,6 %** par rapport au Budget Primitif 2018 et les emprunts (pour investissement et restructuration de la dette) augmentent également pour atteindre un montant de **467 326 956 €** au BP 2019 contre **441 564 294 €** au BP 2018 (**+ 5,8 %**).

1. Recettes définitives : 35 724 279 € :

	BP 2018	BP 2019	% évol.
Fonds de compensation de la TVA	16 800 000	16 800 000	0,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges	6 860 204	6 860 204	0,0%
Dotation globale d'équipement	2 500 000	2 500 000	0,0%
Subventions et participations	6 814 536	8 274 372	21,4%
Autres recettes (cessions, amendes de radars ...)	1 507 966	1 289 703	-14,5%
Total des recettes définitives d'investissement	34 482 706	35 724 279	3,6%

Evolution des recettes définitives d'INVESTISSEMENT depuis 2004



➤ **Fonds de compensation de la TVA : 16 800 000 €**

La prévision du FCTVA pour **16 800 000 €** repose sur une estimation du niveau des dépenses réalisées en 2018 et éligibles au fonds. Ce montant sera, comme chaque année ajusté en cours d'exercice 2019 puisqu'au moment de l'élaboration du BP 2019 l'exécution budgétaire 2018 n'est pas encore arrêtée. Le Projet de Loi de finances pour 2019 prévoit de reporter au 1^{er} janvier 2020 la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA en raison de la complexité technique de la mise en œuvre de la réforme.

➤ **Dotation départementale d'équipement des collèges : 6 860 204 €**

En vertu de l'article L 3334-16 du CGCT, la dotation départementale des collèges n'évolue plus depuis 2009. Elle reste figée à son niveau de 2008. Le montant inscrit au BP 2019 est donc reconduit à hauteur de **6 860 204 €**.

➤ **Dotation globale d'équipement : 2 500 000 €**

Le Projet de Loi de finances pour 2019 propose de transformer la dotation globale d'équipement des Départements en dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) pour un montant inchangé de 212 M€. Cette dotation serait constituée de deux parts.

La première part représente 77 % du montant total à répartir et est destinée au soutien de projet d'investissement des départements. Les crédits de cette première part seront attribués par le Préfet de Région sous la forme de subvention d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local. La seconde part représente 23 % du montant total à répartir est répartie au bénéfice des Départements proportionnellement à l'insuffisance de leur potentiel fiscal. Les crédits alloués au titre de cette part resteraient libres d'emploi.

Le montant estimé de **2 500 000 €** est reconduit au BP 2019 au regard des produits restants à encaisser au titre de 2018 et face aux difficultés d'évaluation de l'impact du nouveau dispositif. La majorité des crédits de la DSID sera, sauf modifications intervenues au cours du débat parlementaire, répartie à la discrétion du Préfet de Région.

➤ **Subventions et participations : 8 274 372 €**

Ces subventions proviennent essentiellement de la Région (**7 373 922 €**) mais aussi de l'Etat, de communes et autres groupements de collectivités (**900 450 €**). Elles se répartissent sur divers domaines d'intervention départementale et en premier lieu celui des routes (**5 091 662 €**), des transports (**2 976 710 €**). Le reste soit **206 000 €** concerne les secteurs de l'environnement (**49 000 €**), des ressources humaines (**21 000 €**) et du développement territorial (**136 000 €**),

➤ **Autres recettes : 1 289 703 €**

Elles comprennent les recettes liées au produit des amendes de radars routiers automatiques (**700 000 €**), les prévisions de cessions habituelles de biens mobiliers et immobiliers (**252 000 €**) qui seront exécutées en section de fonctionnement mais aussi les recouvrements sur créances et immobilisations financières (**327 603 €**), deux lignes de remboursement de subventions dans le domaine de l'éducation (**10 000 €**) et de l'habitat (**100 €**).

2. Les mouvements financiers : 467 326 956 €

Les mouvements financiers inscrits au budget se composent, d'une part, du besoin budgétaire d'emprunt nécessaire au financement des dépenses d'équipement et, d'autre part, de mouvements financiers liés à des opérations de refinancement de la dette ou aux crédits revolving de la collectivité :

- une provision de refinancement dans le cadre d'éventuelles opérations de restructuration de dette (égale en dépenses et en recettes) : **100 000 000 €**, comme au BP 2018.

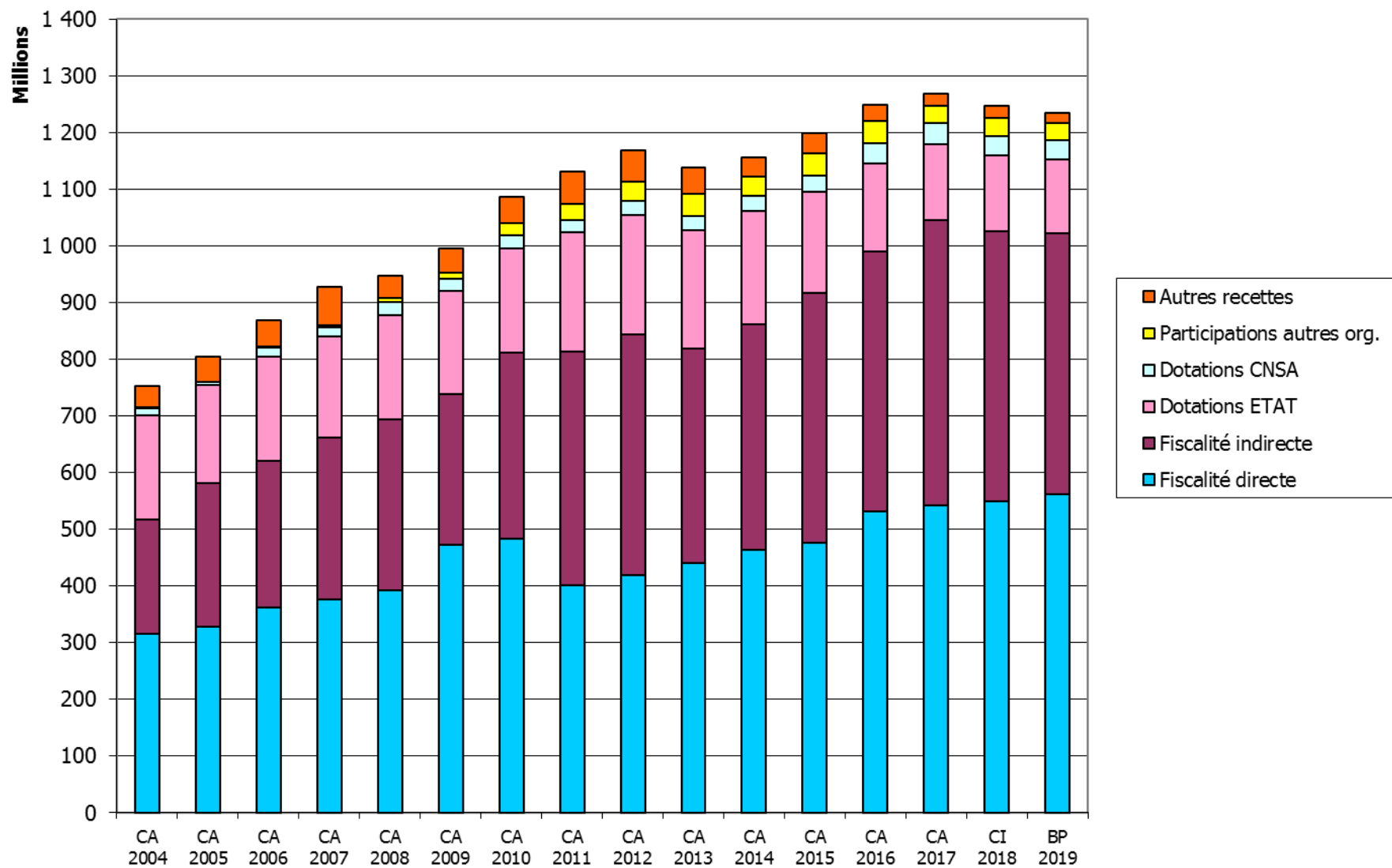
- les tirages sur emprunts assortis d'une option de tirage et remboursement (montant égal en dépenses et en recettes) : **250 000 000 €**. Cette dotation était aussi de **250 000 000 €** au BP 2018.
- enfin, et surtout l'emprunt destiné au financement des dépenses d'équipement : **117 326 956 €** contre **91 564 294 €** au BP 2018 soit une augmentation de + **28,1 %** du recours à l'emprunt.

III - 2. Recettes de Fonctionnement: 1 235 612 790 €

Les recettes de fonctionnement augmentent de +1,4 % par rapport au BP 2018 (1 218 067 195€) pour atteindre 1 235 612 790 €. Le détail des évolutions entre les budgets primitifs 2018 et 2019 est le suivant :

	BP 2018	BP 2019	% évolution
Contributions directes	335 314 981	347 203 273	3,5%
CVAE	86 202 060	84 779 962	-1,6%
Reversement part régionale CVAE	85 671 811	85 671 811	0,0%
FNGIR	17 925 606	17 925 606	0,0%
Fonds de solidarité départements IDF	10 902 313	11 000 000	0,9%
Frais de gestion de la TFPB	12 035 000	12 227 209	1,6%
IFER	2 980 174	3 155 240	5,9%
Fiscalité directe	551 031 945	561 963 101	2,0%
Droits de mutation	220 000 000	220 000 000	0,0%
Taxe d'aménagement	13 000 000	14 000 000	7,7%
TSCA	135 738 498	137 774 575	1,5%
Taxe électricité	14 000 000	14 000 000	0,0%
TIPP	63 099 102	63 099 102	0,0%
Redevance des mines	2 200 000	2 200 000	0,0%
Taxe de séjour	800 000	1 000 000	25,0%
Reversement sur fond de péréquation DMTO	8 280 000	9 000 000	8,7%
Fiscalité indirecte	457 117 600	461 073 677	0,9%
DGF	88 675 762	89 686 720	1,1%
DGD	4 120 007	4 120 007	0,0%
Allocations compensatrices	17 691 694	23 041 110	30,2%
dont DCRTP	14 110 100	19 017 221	34,8%
Fonds de Mobilisation Départ. Insertion	9 700 000	9 000 000	-7,2%
FCTVA	1 300 000	1 500 000	15,4%
Autres participations Etat	2 985 650	1 839 950	-38,4%
<i>sous-total ETAT:</i>	<i>124 473 113</i>	<i>129 187 787</i>	<i>3,8%</i>
Participation CNSA (APA 1)	15 936 620	16 350 000	2,6%
Participation CNSA (APA 2) Loi ASV	7 178 089	7 140 000	-0,5%
Participation CNSA (PCH)	10 536 347	10 393 000	-1,4%
Participation CNSA (MDPH)	1 200 000	0	-100,0%
<i>sous-total CNSA:</i>	<i>34 851 056</i>	<i>33 883 000</i>	<i>-2,8%</i>
Autres participations	31 540 986	31 389 857	-0,5%
Dotations et participations	190 865 155	194 460 644	1,9%
Produits du domaine et gestion courante	6 546 123	5 674 113	-13,3%
Recouvrts dép. aide sociale, indus	9 754 600	9 214 100	-5,5%
Produits financiers	150 872	255 655	69,5%
Produits exceptionnels	2 600 900	2 971 500	14,2%
Autres recettes	19 052 495	18 115 368	-4,9%
TOTAL	1 218 067 195	1 235 612 790	1,4%

Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2004



L'année 2019 est marquée par la poursuite de l'objectif de baisse de l'évolution des dépenses de fonctionnement mis en place à compter de 2018 en contrepartie de l'absence de baisse des dotations. Cette année 2019 s'annonce ainsi comme une année de continuité dans l'attente de la réforme globale de la fiscalité locale qui devrait intervenir au cours du premier semestre 2019 pour une mise en œuvre dès 2020.

➤ **Fiscalité directe : 561 963 101 €**

Le produit de la **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** est estimé à un montant de **347 203 273 €**. Cette projection est fondée sur une estimation de revalorisation nominale des bases de foncier bâti de + **1,4 %**, et sur une évolution physique des bases estimée à + **1,8 %** (solde des entrées et des sorties en taxation). Au total, l'évolution des bases est donc estimée pour 2019 à + **3,2 %**. La prévision 2019 se fonde également sur la stabilité du taux d'imposition à **18 %**.

La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** est estimée pour 2019 au montant de **84 779 962 €** contre 83 230 807 € en crédits inscrits 2018, soit en hausse de + 3,1 %. Cette estimation correspond à la part de 23,5 % restant au Département suite au transfert en 2017 de 25 points de CVAE à la Région Ile-de-France. Cette nouvelle répartition de la CVAE entre Régions et Départements vise à compenser aux Régions les charges nouvelles résultant du transfert de compétences en matière de transports interurbains routiers de voyageurs et de transports scolaires opéré par l'article 15 de la Loi NOTRe du 7 août 2015.

En Île-de-France, ces compétences relevaient déjà de l'échelon régional à travers le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF). La Région Île-de-France reverse par conséquent au Département de Seine-et-Marne une attribution de compensation financière égale à 51,5 % (25/48,5èmes) du montant de la cotisation sur la valeur ajoutée perçue par le Département en 2016 et ce montant est figé dans le temps selon les termes de l'article 89 de la Loi de finances pour 2016. Le **reversement de la Région au Département** est figé au montant de **85 671 811 €**. Ce transfert de CVAE à la Région en l'absence de transfert de compétences en retour fait ainsi perdre au Département de Seine-et-Marne la dynamique de ce produit sur cette part transférée. Cette perte de recettes pour le Département est évaluée à 3,4 M€ en 2017 et à 1,8 M€ en 2018. Elle est estimée en 2019 à 9,7 M€.

Au total, la CVAE propre et la CVAE reversée par la Région devraient s'élever à 170 451 773 €.

L'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)** est estimée à un montant de **3 155 240 €** par application d'une évolution de + **1,4%** par rapport au montant notifié pour 2018.

Comptabilisé en fiscalité directe (puisque'il s'agit d'un reversement de fiscalité alimenté par un prélèvement sur les collectivités « gagnantes » dans la réforme de la fiscalité locale de 2010), le **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** s'élève comme en 2018 à **17 925 606 €**. Ce produit garantit au Département, au même titre que la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, un niveau de ressources fiscales équivalent avant-après réforme fiscale de 2010.

Comme en 2018, le Département de Seine-et-Marne ne devrait bénéficier en 2019 d'aucun reversement du **fonds national de péréquation de la CVAE** en vigueur depuis 2013.

Créé par la Loi de finances pour 2014, le **fonds de solidarité des Départements de la Région Ile-de-France** est d'un montant total de **60 M€**. Son fonctionnement repose sur un indice synthétique de ressources et de charges qui prend en compte le potentiel financier par habitant, le revenu par habitant, la proportion des bénéficiaires du RSA dans la population et la proportion des bénéficiaires de l'aide au logement dans le total des logements. Le Département de Seine-et-Marne devant être bénéficiaire de ce fonds, le **reversement du fonds de solidarité des Départements de la Région Ile-de-France (FSDRIF)** 2019 est estimé au montant 2018 (après décisions modificatives), soit à **11 000 000 €**.

En vue d'un meilleur financement des allocations individuelles de solidarité, la Loi de finances pour 2014 a transféré à compter de 2014 aux Départements le produit des frais de gestion de la TFPB. La répartition de ce produit prend en compte d'une part le reste à charge total du Département au titre des trois AIS dans le reste à charge total national et, d'autre part, un indice synthétique composé du revenu par habitant, de la proportion des bénéficiaires de l'APA dans la population, de la proportion des bénéficiaires du RSA dans la population et de la proportion des bénéficiaires de la PCH dans la population. Le **reversement**

du produit des frais de gestion de la TFPB revenant au Département de Seine-et-Marne est estimé pour 2019 à **12 227 209 €**, soit en évolution de + 2,0 % par rapport aux crédits inscrits 2018.

➤ **Fiscalité indirecte : 461 073 677 €**

En complément du transfert du produit des frais de gestion de la TFPB et pour permettre aux Départements de faire face à la hausse continue des allocations individuelles de solidarité, la Loi de finances pour 2014 leur a donné la possibilité de relever le taux plafond des droits de mutation de **3,80 %** à **4,50 %** en 2014 et 2015. La Loi de finances pour 2015 a ensuite rendu pérenne ce relèvement du taux des DMTO.

Par une délibération du 13 janvier 2014, le Département a adopté l'augmentation du taux des DMTO à **4,50 %** pour les actes passés et les conventions conclues en Seine-et-Marne.

Le produit des **droits de mutation** ouverts au BP 2019 est de **220 000 000 €**. Sur ce produit prévisionnel, le produit supplémentaire généré par la hausse du taux à **4,50 %** est évalué à **31,6 M€** en tenant compte de la répartition de l'assiette entre le régime de droit commun et le régime dérogatoire, la hausse ne s'appliquant qu'aux biens obéissant au régime de droit commun (article 1594 D du CGI) estimé à 92,3 % du produit (suivi des encaissements réels).

Instituée par la Loi de finances rectificative pour 2010 du 29 décembre 2010, la Taxe d'aménagement a remplacé à compter du 1^{er} mars 2012 la **Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS)** et la **Taxe destinée au financement des CAUE (TDCAUE)**. Le produit de la **Taxe d'aménagement** 2019 est prévu pour un montant de **14 000 000 €**, soit en augmentation de + 7,7 % compte tenu du niveau d'encaissement 2018.

La **Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA)** est destinée d'une part, à assurer la compensation des charges relatives au SDIS et celles induites par les transferts de compétences intervenue en 2004 et, d'autre part, comprend depuis 2011 une nouvelle part transférée dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale. Son produit est évalué à **83 605 518 €** pour les parts compensations SDIS et transferts de compétences et à **54 169 057 €** pour la nouvelle part transférée en 2011 suite à la réforme de la fiscalité directe locale, soit au total **137 774 575 €**. Cette prévision est fondée sur une évolution du produit de + **1,5 %** pour l'ensemble des parts de la TSCA, par rapport au produit 2018 (135,7 M€).

Le produit de la **Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE)** est ouvert au niveau des crédits inscrits 2018, soit à **14 000 000 €**. Depuis la réforme du marché de l'électricité entreprise par la loi NOME du 7 décembre 2010, l'actualisation du produit ne dépendant plus des prix de l'électricité ou de l'abonnement mais, à compter de 2012 et jusqu'en 2015, de l'actualisation de la limite supérieure d'un coefficient multiplicateur. La Loi de finances rectificatives pour 2014 du 29 décembre 2014 prévoit, à compter de 2016, une règle d'indexation des tarifs en lieu et place du mécanisme d'indexation du coefficient multiplicateur maximum. Les tarifs de référence sont ainsi indexés sur l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac. En raison de la faible évolution de l'indice moyen des prix à la consommation entre 2016 et 2017 (+ **0,47 %**), les tarifs de référence ne font pas l'objet d'actualisation en 2019.

La prévision de **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)** de **63 099 102 €** comprend le montant de la compensation du RSA socle figé à **46 697 060 €** et le montant de la compensation de la part ex API figé à **16 402 042 €** depuis 2013.

Le produit de la **redevance des mines** est évalué à **2 200 000 €** comme au BP 2018.

Avec un tarif égal à 10% du tarif fixé par les communes et EPCI situés en Seine-et-Marne, la **taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour** est évaluée à **1 000 000€** au BP 2019 contre 800 000€ au BP 2018, soit en hausse de + 25,0%. Cette croissance s'explique par la prise en compte du niveau d'encaissement constaté en 2018.

Deux fonds de péréquation des droits de mutation ont été créés : le premier, le fonds national de péréquation des droits de mutation mis en place depuis 2011 et le fonds de solidarité en faveur des Départements depuis 2014.

Disposant d'un potentiel financier inférieur au potentiel financier moyen de l'ensemble des Départements, le Département de Seine-et-Marne devrait encore être éligible en 2019 à un **versement du fonds national de péréquation des droits de mutation**.

Parallèlement au relèvement du taux plafond des droits de mutation, la Loi de finances pour 2014 avait créé pour 2014 **un fonds de solidarité en faveur des Départements** qui a été pérennisé par la Loi de finances pour 2015. Ce fonds est alimenté par un prélèvement de solidarité égal à **0,35 %** du montant de l'assiette du régime de droit commun de la taxe de publicité foncière et des droits d'enregistrement perçus par les Départements l'année précédant celle de la répartition. L'éligibilité des Départements à **un versement du fonds de solidarité** dépend du niveau de revenu par habitant, du potentiel fiscal corrigé par habitant et du niveau de DMTO par habitant.

Les prélèvements des deux fonds de péréquation sur les DMTO étant évalué au plafond de prélèvement, soit 12 % du produit estimé des DMTO 2018, un versement au titre de ces deux fonds peut être ouvert au budget départemental à hauteur de 30% de ce montant soit **9 000 000 €** pour 2019.

➤ **Dotations et participations de l'Etat : 194 460 644 €**

Après quatre années successives de contribution des collectivités territoriales au redressement de finances publiques diminuant la DGF, La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) a abandonné cette logique de baisse des dotations des collectivités territoriales au profit de la réalisation par les collectivités territoriales d'économies à hauteur de 13 milliards d'euros en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution spontanée sur le quinquennat.

La LPFP a fixé ainsi aux collectivités territoriales un objectif de 1,2 % d'évolution des dépenses de fonctionnement (en valeur à périmètre constant) et un objectif de réduction du besoin de financement à hauteur de 13 Md€, soit 2,6 Md€ par an que les grandes collectivités se sont engagés par la voie de contrats à respecter. En contrepartie, l'Etat s'est engagé à stabiliser ses concours financiers aux collectivités territoriales.

Les contributions successives au redressement des finances publiques appliquées de 2014 à 2017 ont diminué la DGF du Département de 79,2 M€. Le montant de la **Dotations globale de fonctionnement** du Département de Seine-et-Marne est estimé pour 2019 en légère hausse passant de 88 575 455 € en 2018 à **89 686 720 €** en 2019. Cette légère augmentation résulte des impacts simulés de la croissance démographique estimée sur la dotation forfaitaire et de la majoration de + 10 M€ des dotations de péréquation inscrite dans le PLF 2019 sur la dotation de péréquation urbaine.

La **DGD** est reconduite au niveau de la notification pour 2015, soit **4 120 007 €**.

Pour respecter le maintien en valeur de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités locales, les allocations compensatrices de fiscalité directe servent de variables d'ajustement. Le Projet de Loi de finances pour 2019 prévoit qu'en 2019 la minoration des variables d'ajustement sera effectuée au prorata des recettes réelles de fonctionnement des bénéficiaires. En conséquence, les **allocations compensatrices de fiscalité directe** sont estimées au BP 2019 à **4 023 889 €**, en diminution de - **4,3 %** par rapport au montant notifié pour 2018.

Destinée au même titre que le FNGIR à garantir au Département un niveau de ressources équivalent avant-après réforme fiscale de 2010, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des Départements et des Régions a été intégré avec les allocations compensatrices de Taxe d'habitation et les Fonds Départementaux de la Taxe Professionnelle dans les variables d'ajustement en Loi de finances pour 2017. Le PLF 2018 a intégré dans les variables d'ajustement la DCRTP des communes et des EPCI à compter de 2018. Cependant face aux critiques des associations d'élus, la

minoration de la DCRTP des EPCI n'a pas été mise en œuvre en 2018 et le PLF 2019 revient sur l'intégration au sein des variables d'ajustement de la DCRTP des EPCI.

Dans l'attente de l'adoption de la Loi de finances pour 2019 au Parlement, la **Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** est à ce jour inscrite à 19 017 221 € pour 2019, soit en diminution de - 2,4 % par rapport au montant notifié.

Pérennisé par la Loi de finances pour 2017, le **Fonds Départemental de Mobilisation pour l'Insertion (FMDI)** est estimé à 9 000 000 € compte tenu des niveaux d'encaissement enregistrés les années précédentes.

Depuis 2017, l'Etat verse une part de **FCTVA** en section de fonctionnement qui est estimée pour 2018 à 1 500 000 €. En effet, l'article 34 de la loi de finances pour 2016 élargit l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA aux dépenses réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016 en matière d'entretien des bâtiments publics et de voirie.

Les **autres participations de l'Etat** sont estimées à 1 839 950 € pour 2019 et correspondent à des participations en matière de masse salariale (1 604 950 €), de prévention en milieu ouvert (170 000 €), en faveur des musées (25 000 €), de la prévention infantile et la périnatalité (35 000 €) et enfin de la lecture (5 000 €).

Les **participations de la CNSA** sont évaluées à 33 883 000 € au total correspondant aux crédits inscrits 2018 pour la participation de la CNSA au titre de l'APA 1 et 2 ainsi que de la PCH. La participation de la CNSA au titre de la MDPH est à compter de 2019 perçue directement par la MDPH.

Les **autres participations** diminuent de - 0,5 % par rapport au BP 2018 pour atteindre 31 389 857 €. Ces participations proviennent de la dotation du STIF aux transports scolaires (16 930 886 €), de la participation des familles à la restauration scolaire (6 200 000 €), des Fonds Européens (1 994 396 €) en matière d'accompagnement vers l'emploi, d'insertion professionnelle et de formation et la reconduction du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (700 000 €) Diverses participations en provenance des communes et structures intercommunales, de la Région ainsi que d'autres organismes et des familles sont également prévues à hauteur de 5 564 575 €. Dans cette enveloppe, les lignes les plus significatives en volume concernent, en matière de transports publics, les participations de la Région et du STIF au dispositif PAM 77 (2 030 000 € chacun).

➤ **Autres recettes : 18 115 368 €**

Parmi les autres recettes, les **produits du domaine et de gestion courante** enregistrent une baisse de - 13,3 % et s'élèvent à 5 674 113 €. Les recettes intégrées à ce poste sont très variées. Elles concernent les remboursements sur rémunérations dans le cadre d'une mise à disposition de personnels, les recettes liées à l'activité du laboratoire d'analyse, les loyers, les redevances pour occupation du domaine public ou les contributions en cas de dégradation notamment.

Les recouvrements d'aides sociales sont estimés à 9 214 100 € pour 2019 dont 2 010 000 € pour les indus RSA transmis au Département.

Les **produits financiers** sont estimés à 255 655 € et correspondent essentiellement aux recettes attendues sur les opérations de couverture de taux d'intérêts

Les **produits exceptionnels** sont ouverts à 2 971 500 €. Sur ce montant, 1 300 000 € permettront de procéder à l'apurement comptable des rattachements de dépenses de 2017 qui ne seraient pas réalisées en 2017, 580 000 € pour prendre en charge les mandats annulés sur exercice antérieurs.

IV - L'EQUILIBRE GLOBAL ET LE NIVEAU DE VOTE

En mouvements réels, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, se traduit par un excédent de **128 399 688 €**, niveau supérieur à celui du BP 2018 (**124 090 182,96 €**).

Compte tenu des inscriptions pour ordre, retraçant comptablement cette épargne et son affectation, le projet de budget que je soumets à votre approbation s'équilibre de la façon suivante :

Projet de BP 2019	DEPENSES	RECETTES
Investissement		
Mouvements réels	631 450 923,25	503 051 235,25
Mouvements d'ordre	141 178 247,22	269 577 935,22
Sous-total Investissement	772 629 170,47	772 629 170,47
Fonctionnement		
Mouvements réels	1 107 213 101,81	1 235 612 789,81
Mouvements d'ordre	129 077 935,22	678 247,22
Sous-total Fonctionnement	1 236 291 037,03	1 236 291 037,03
TOTAL GENERAL	2 008 920 207,50	2 008 920 207,50

Par ailleurs, je vous invite à fixer au chapitre budgétaire le niveau de vote des crédits, tant pour la section d'investissement, que pour la section de fonctionnement, sans spécialisation d'article.

Je vous rappelle qu'en application de votre délibération n° 10/09 du 23 juin 2003, le chapitre budgétaire est un chapitre par nature de dépenses ou de recettes. Vous en trouverez le détail dans le projet de délibération ci-joint.

Vous trouverez en annexes 1 et 2 au projet de délibération les ouvertures d'autorisations de programmes et d'autorisations d'engagement. Je vous rappelle que les opérations qui les composent font l'objet de délibérations annexées aux différents rapports particuliers présentés par ailleurs.

Je vous propose également d'approuver les états complets des enveloppes de subventions et des provisions proposées au BP (figurant respectivement en annexe 3 et 4 au projet de délibération).

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 20 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/12/20-7/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20181220-lmc100000018439-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/12/2018

Réception Préfet : 24/12/2018

Publication RAAD : 24/12/2018

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : LUCZAK Daisy

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 2 – Ressources humaines et Administration Générale
Rapporteur : ZAIDI Andrée

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités
Rapporteur : VANDERBISE Xavier

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 5 – Éducation, Vie associative, Jeunesse et Sports
Rapporteur : BULLOT Martine

Commission n° 6 – Culture et Patrimoine
Rapporteur : MORIN Olivier

OBJET : Budget Primitif pour l'exercice 2019 (Budget Principal).

Le projet de budget primitif 2019 soumis à l'Assemblée départementale s'équilibre en dépenses et en recettes (en mouvements réels et hors opérations équilibrées de gestion de dette qui s'élèvent à 350 M€) à 1 388 664 025 €, en augmentation de + 3,3% par rapport au BP 2018.

En dépenses de fonctionnement (1 107 213 102 €), les dépenses de gestion s'élèvent à 1 090 213 102 € et augmentent de + 1,5 % par rapport à celles du BP 2018. Les frais financiers sont ouverts pour 17 000 000 €

(- 15 % par rapport à ceux du BP 2018). Enfin les prélèvements sur fiscalité pour alimenter des fonds de péréquation entre les Départements atteignent 30 300 000 €, en progression de + 1,3 % par rapport à ceux estimés au BP 2018.

En dépenses d'investissement (281 450 923 €), les dépenses d'équipement sont ouvertes pour 210 839 296 € (montant en progression de 18,4 % par rapport au BP 2018) et les dépenses financières (dette en capital et subventions en annuités) mobilisent 70 611 627 € de crédits (diminution de 1,9 % par rapport au BP 2018).

Les recettes qui équilibrent ces dépenses s'élèvent à 1 235 612 790 € en fonctionnement, en augmentation de 1,4 % par rapport à celles du BP 2018. Les recettes définitives d'investissement sont de 35 724 279 € (+ 3,6 % par rapport à celles du BP 2018) et l'emprunt d'équilibre s'élève à ce stade à 117 326 956 en augmentation de 28,1 % par rapport à l'emprunt qui figurait au BP 2018.

Suite du résumé pour le multi-délibération

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L3311-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/02 en date du 16 novembre 2018 prenant acte des orientations budgétaires pour 2019 présentées par le Président du Conseil départemental,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/04 en date du 20 décembre 2018, relative à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département de Seine-et-Marne portant sur l'année 2017,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/03 en date du 16 novembre 2018, relative au rapport annuel de développement durable,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le budget primitif du Département de Seine-et-Marne pour l'exercice 2019. Les crédits admis à ce budget primitif sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire par nature, et sans spécialisation d'article, conformément au tableau ci-après (mouvements réels et mouvements d'ordre) :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP	INTITULE	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves		16 800 000,00
13	Subventions d'investissement		18 334 576,13
16	Emprunts et dettes assimilées	420 611 627,00	467 426 956,12
20	Immobilisations incorporelles	14 499 173,22	
204	Subventions d'équipement versées	52 764 333,08	10 100,00
21	Immobilisations corporelles	23 809 898,46	
23	Immobilisations en cours	119 422 391,49	
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	327 603,00
45	Opérations pour comptes de tiers	283 500,00	
018	RSA	150 000,00	
040	Opérations d'ordre entre section	678 247,22	88 159 193,86
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	140 500 000,00	140 500 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)		40 918 741,36
024	Produit des cessions d'immobilisations		252 000,00
	TOTAL	772 729 170,47	772 729 170,47

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP	INTITULE	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	90 348 246,89	
012	Charges de personnel et frais assimilés	231 653 501,00	
022	Dépenses imprévues	500 000,00	
013	Atténuations de charges		1 337 290,00
014	Atténuations de produits	32 587 727,00	
016	APA	69 202 420,00	22 200 000,00
017	RSA	183 039 634,24	3 985 955,00
65	Autres charges de gestion courante	481 876 922,68	
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	534 900,00	
66	Charges financières	17 000 000,00	
67	Charges exceptionnelles	319 750,00	
68	Dotations aux provisions	150 000,00	
042	Opérations d'ordre entre section	88 159 193,86	678 247,22
023	Virement à la section d'investissement	40 918 741,36	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		4 033 612,90
73	Impôts et taxes		461 073 677,00
731	Impositions directes		561 963 101,00
74	Dotations, subventions et participations		170 504 498,91
75	Autres produits de gestion courante		7 348 500,00
76	Produits financiers		255 655,00
77	Produits exceptionnels		2 910 500,00
	TOTAL	1 236 291 037,03	1 236 291 037,03

Article 2 : d'approuver l'ouverture des autorisations de programme telles que figurant dans l'**annexe 1** de la présente délibération.

Article 3 : d'approuver l'ouverture des autorisations d'engagement telles que figurant dans l'**annexe 2** de la présente délibération.

Article 4 : de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions de fonctionnement au montant indiqué dans l'**annexe 3** de la présente délibération.

Article 5 : d'approuver la constitution d'une provision de **150 000 €**, comme mentionnée à l'état des provisions constituées figurant en **annexe n°4**, pour faire face à une activité opérationnelle exceptionnelle du SDIS liée, par exemple, à d'éventuelles catastrophes naturelles.

Article 6 : d'autoriser le Président du Conseil départemental de signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle entre le Département et le SDIS pour la période 2018 à 2020 figurant en **annexe 5** jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (37) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Martine DUVERNOIS
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à Cathy BISSONNIER
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne